

# Site de mémoire de la butte Chalmont

Usages du site et cahier de gestion



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France  
*Service Eau et Nature*

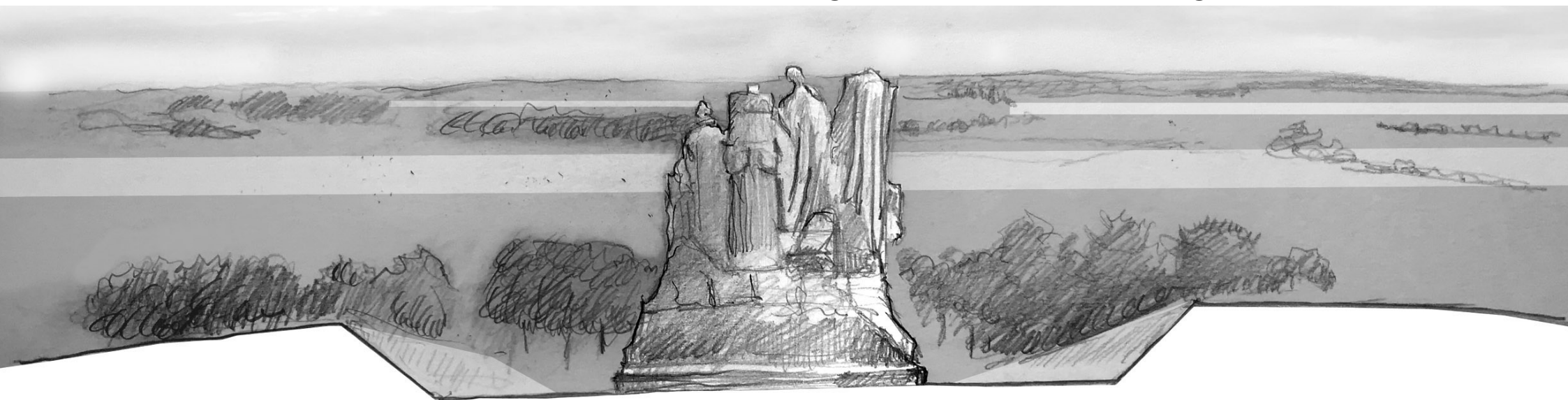


Etude réalisée par l'Atelier Traverses. 1 rue Duméril . Paris XIII<sup>e</sup>- 2017-2021



# Site de mémoire de la butte Chalmont

## Usages du site et cahier de gestion



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Hauts-de-France  
*Service Eau et Nature*



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Etude réalisée par l'Atelier Traverses. 1 rue Duméril . Paris XIII<sup>e</sup> - 2017-2021



# Sommaire

<b>I. Les usages du site</b> .....	p. 5	. Valoriser le patrimoine de la guerre et de la Reconstruction.....	p. 40
. Développement territorial.....	p. 6	. Poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel .....	p. 42
. Projet d'infrastructures.....	p. 8	. Valoriser le patrimoine local.....	p. 45
. Structures bâties.....	p. 10	. Programme d'actions.....	p. 46
. Activités agricoles.....	p. 12		
. Boisement et espaces naturels.....	p. 14	<b>III. Présentation des sept communes</b> .....	p. 50
. Les activités économiques.....	p. 16	. Arcy-Sainte Restitue.....	p. 52
. Les activités touristiques.....	p. 18	. Beugneux.....	p. 54
. Les enjeux paysagers.....	p. 20	. Bruyères-sur-Fère.....	p. 56
		. Cramaille.....	p. 58
<b>II. Cahier de gestion</b> .....	p. 28	. Grand-Rozoy.....	p. 60
. Urbanisme et construction : préserver les silhouettes villageoises.....	p. 30	. Oulchy-le-château.....	p. 62
. Agriculture .....	p. 32	. Saponay.....	p. 64
. Activités économiques .....	p. 34		
. Assurer la pérennité des boisements.....	p. 36		
. Valoriser la butte Chalmont en respectant le site et les paysages.....	p. 38		

“

*Je me suis promené ce matin, (...) C'est un très grand paysage qu'on a là, un de ces paysages d'allure classique qui fait, une fois de plus penser à Poussin. C'est là la grandeur de certains artistes d'avoir su identifier leur personnalité à un tel point avec la nature qu'il semble que ce soit la nature qui s'est identifiée à eux. (...). Le paysage existe déjà sans eux. C'est un décor tout prêt. (...).*

*Mais comme elle est belle cette vallée (...), entre ses coteaux boisés, sous une lumière à la fois tendre et éclatante. Devant nous, (...) la rivière couleur de ciel, coule entre des collines assez rapprochées. Elle disparaît à l'est, derrière le mamelon du bois de l'Abbaye et reparaît de l'autre côté; dans une immense plaine grillée, roussie, qui va à des lieux jusqu'à Château-Thierry. J'imaginai ces plaines traversées par les bandes d'Aétius, de Mérovée, de Théodoric allant combattre, non loin de là, dans les champs catalauniques, Attila qui s'avavançait.”*

Paul Landowski, *journal*, 6 août 1945

# Les usages du site

*Analyse des fonctions et des besoins : usages actuels et prospectives*

Les fantômes

Vue du hameau de Wallée

Développement territorial .....	6
Projet d'infrastructures .....	8
Structures bâties .....	10
Activités agricoles .....	12
Boisement et espaces naturels .....	14
Les activités économiques.....	16
Les activités touristiques.....	18
Les enjeux paysagers.....	20

# Développement territorial

## 2 Pays, 2 Communautés de communes, 2 Cantons

### Structuration territoriale

■ ■ Limite de pays  
Au nord : Pays du Soissonnais  
Au sud : Pays du sud de l'Aisne

### Communes concernées par la protection

■ C.C. du canton d'Oulchy-le-Château et ses environs

■ C.C. du Tardenois

— Limite communale

— Périmètre de protection envisagé

2 pays concernés par la protection . **Le pays du sud de l'Aisne** (124 communes, 70 612 habitants) comprend 5 communautés de communes : Tardenois, Ourcq et Clignon, et région de Château-Thierry (et, hors périmètre, canton de Charly-sur-Marne, canton de Condé-en-Brie). La charte du pays du sud de l'Aisne a été adoptée en octobre 2004.

. **Le pays du Soissonnais** (160 communes, 103 544 habitants) est composé de 5 communautés de communes : canton d'Oulchy le Château et ses environs (et, hors périmètre, Pays de la Vallée de l'Aisne, Val de l'Aisne, Villers-Cotterêts-Forêt-de-Retz, Agglomération du Soissonnais). La charte de développement et d'aménagement du Pays du Soissonnais a été adoptée en mai 2005.

Ces deux pays se sont donné pour objectif de travailler sur des projets structurants entre les territoires

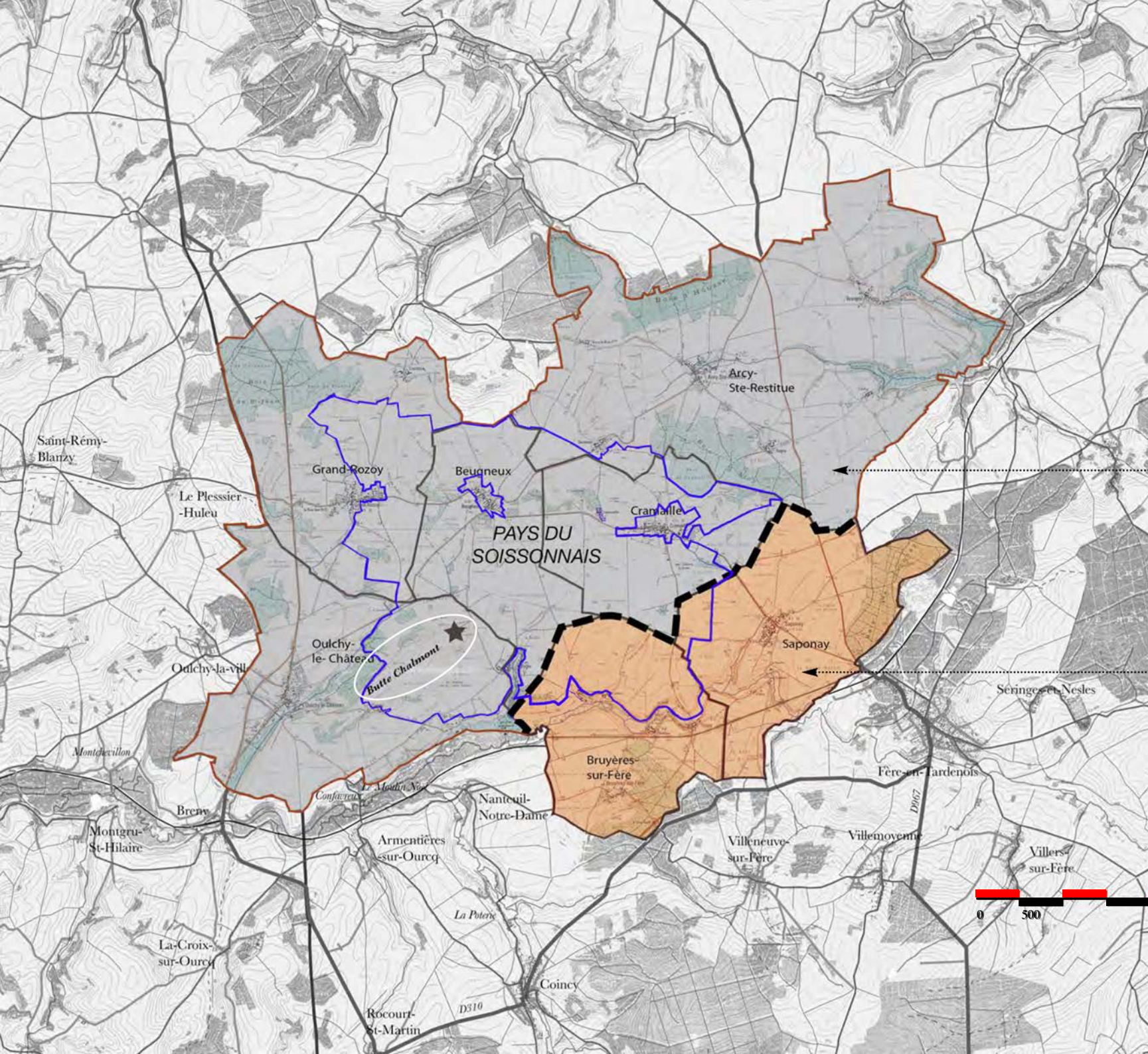
2 communautés de communes concernées par la protection . Au nord, la **communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château** et de ses environs

. Au sud, la **communauté de communes du Tardenois**

2 cantons concernés par la protection . **Le canton de Fère-en-Tardenois** (23 communes, arrondissement de Château-Thierry) comprend 2 communes concernées par la protection : Bruyères-sur-Fère et Saponay

. **Le canton d'Oulchy-le-Château** (26 communes, arrondissement de Soissons) comprend 5 communes concernées par la protection : Arcy-Sainte-Restitue, Beugneux, Cramaille, Grand-Rozoy et Oulchy-le-Château,

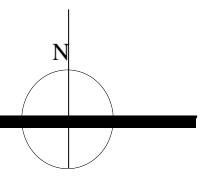




— Périimètre de protection envisagé

**Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-Château et de ses environs** : 26 communes (5 560 h.) dont Arcy-Ste-Restitue, Beugneux, Cramaille, Grand-Rozoy et Oulchy-le-château, concernés par la protection.

**Communauté de Communes du Tardenois** : 20 communes (7 287 h.) dont Saponay et Bruyères-sur-Fère, concernés par la protection.



# Projet d'infrastructures

1- Source des informations : Conseil régional de Picardie 2004 et 2005

2- Source des informations : RTE, Schéma de développement du réseau public de transport d'électricité en Picardie 2003-2013

Infrastructures de transport <sup>(1)</sup>

**Infrastructures routières** : le secteur est desservi par un maillage régulier de voies, mais dont trois seulement connaissent un certain trafic : la RD1, la RD 6 et la RD 310.

L'autoroute A4 (Paris/ Reims) passe à 12 km au sud de la butte Chalmont, en parallèle de la vallée de la Marne.

L'autoroute A26 (Calais-Troyes *via* Reims) contourne Laon au nord.

Deux projets d'autoroutes ou voies rapides sont à l'étude à 20 km au nord du site autour de Soissons : la liaison est-ouest reliant Compiègne, Soissons, Reims et une liaison sud-ouest/ nord-est entre l'aéroport de Roissy puis Soissons, Laon et la Belgique.

**Voies ferroviaires** : La voie de chemin de fer Paris-Reims par la Ferté-Millon longe la vallée de l'Ourcq (100 voyageurs/jour dans les 2 sens. *source Conseil Régional*). La ligne Paris-Laon *via* Soissons passe plus au nord, tandis que la nouvelle ligne de TGV Est passe à une dizaine de kilomètres au sud, en parallèle avec l'autoroute A4. Aucun projet de nouvelle voie ferroviaire n'est aujourd'hui à

Infrastructures d'énergie

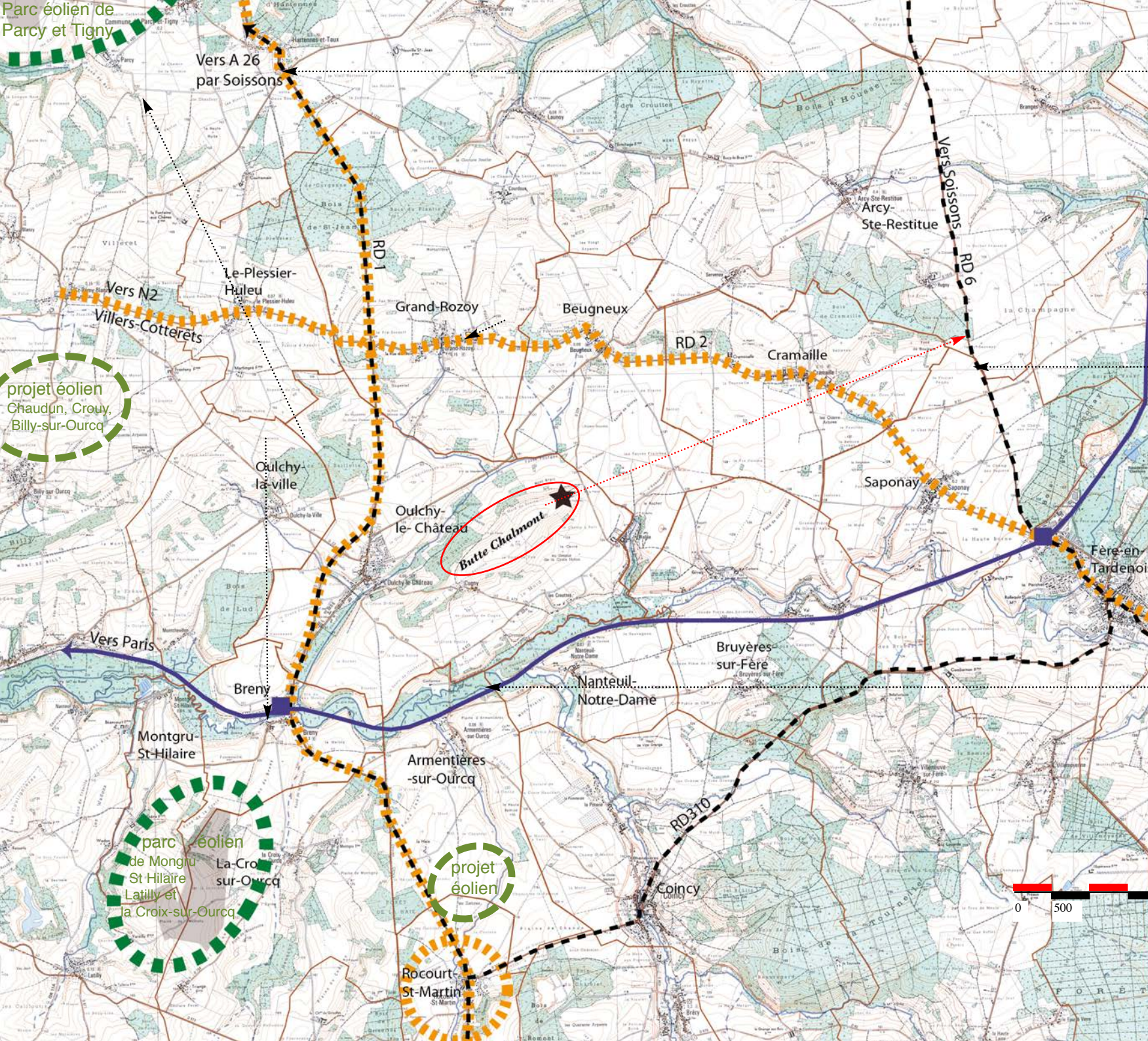
l'ordre du jour, les dessertes devant être conservées.

**Transport d'énergie** <sup>(2)</sup> : Le schéma de développement du réseau public de transport d'électricité notait des difficultés d'alimentation dans la partie sud de l'Aisne. Un projet de renforcement des lignes du Soissonnais (plus au nord) est en cours. Le problème de sécurité de l'alimentation de Château Thierry est souligné et est à l'étude.

*cf. Diagnostic territorial de l'Aisne . Mars 2017 ( Aisne.gouv .fr)*

## ENJEUX :

- veiller à l'insertion des nouveaux projets d'infrastructures en compatibilité avec le site - Préserver les perspectives



**Renforcer les liaisons autoroutières**

Pour soutenir les liaisons A26/A4 par la D1, "positionner la D1, voire la D2, en axes vitaux (...) mise à 2 x 2 voies ou à défaut une solution mixte 2 x 2 voies + tronçon rapide en 2 voies-contournement de bourgs "

Charte de pays du Soissonnais, 2005, (extrait)

La politique du département est plutôt de créer des créneaux de dépassement (3/4 entre St-Quentin et Château Thierry)

**Un trafic sur trois voies** (RD1, RD6 et RD 310)

**Parcs éoliens**  
 Parc éolien de Montelu.  
 Communes de Montgru St Hilaire et Latilly

**Maintien de la desserte SNCF**  
 TER Paris-Reims  
 (gares de Brény-Oulchy et Fère-en Tardenois)

Parc éolien de Parc y et Tigny

projet éolien Chaudun, Crouy, Billy-sur-Ourcq

parc éolien de Mongru St Hilaire Latilly et la Croix-sur-Ourcq

projet éolien

# Structures bâties

## Le règlement national d'urbanisme

*En l'absence de documents d'urbanisme, le RNU s'applique et relève de la compétence de l'Etat. Afin de lutter contre l'urbanisation diffuse, les constructions sont autorisées à l'intérieur des parties urbanisées (PAU) ou à proximité immédiate. Des dispositions s'appliquent aux terrains constructibles (localisation, desserte, implantation, volume, aspect des constructions). Ailleurs, seuls sont autorisés : les constructions ou installations pour équipements collectifs, pour l'exploitation agricole ou forestière, pour la mise en valeur des ressources naturelles, pour la réalisation d'aires d'accueil de gens du voyage et adaptation, changement de destination, réfection ou extension des constructions existantes et enfin la réalisation d'opération d'intérêt national et de constructions et installations incompatibles avec le voisinage de zones habités. Et éventuellement les exceptions décidées par le conseil municipal et justifiées par l'intérêt de la commune.*

## Documents de planification <sup>(1)</sup>

Il existe un seul schéma de cohérence territoriale sur ce territoire : Le SCOT du Pôle d'équilibre territorial et rural - Union des Communautés de communes du Sud de l'Aisne (PETR UCCSA), approuvé le 18 juin 2015. (cf. [UCCSA.fr](http://UCCSA.fr)). Un second SCOT a été lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le PETR du Soissonnais, pour permettre aux quatre intercommunalités qui le composent de se structurer et se doter d'un outil de coopération.

Sur les 7 communes concernées par le périmètre, une seule est dotée d'un document d'urbanisme (PLU d'Oulchy-le-Château). Les six autres sont gérées par le règlement national d'urbanisme (R.N.U.). <sup>(ci-contre)</sup>

## Evolution de la population

Selon les recensements officiels <sup>2</sup>, en un demi-siècle (1962-2017), la population totale des 7 communes du périmètre n'a gagné que 223 habitants. Trois communes ont vu leur population regresser : Beugneux (-11), Cramaille (-36), et Bruyères-sur-Fère (-60). Les quatre autres communes en revanche ont gagné des habitants : Saponay (+37) Arcy-Sainte-Restitue (+40), Grand-Rozoy (+79), et Oulchy-le-Château (+174).

## Progression des constructions

Seule Oulchy-le-Château a connu une construction de logements assez importante depuis l'après-guerre : (+150). Tous les autres pôles d'extension du secteur sont situés hors du périmètre proposé au classement : Fère-en-Tardenois (autour de 800), ou Coigny (autour de 100).

Depuis une quinzaine d'années entre 5 et 10 logements ont été construits en moyenne dans les communes proposées au périmètre, ce qui représente une augmentation significative vu leur taille.

Ces constructions sont majoritairement des pavillons isolés. Les rares collectifs se situent hors périmètre à Fère, Oulchy ou Coigny.

1- Source DDT

2- Source Insee RGP 1968 à 2017

3- Source Insee RGP 1968 à 1990 et Sitadel 1990-2006

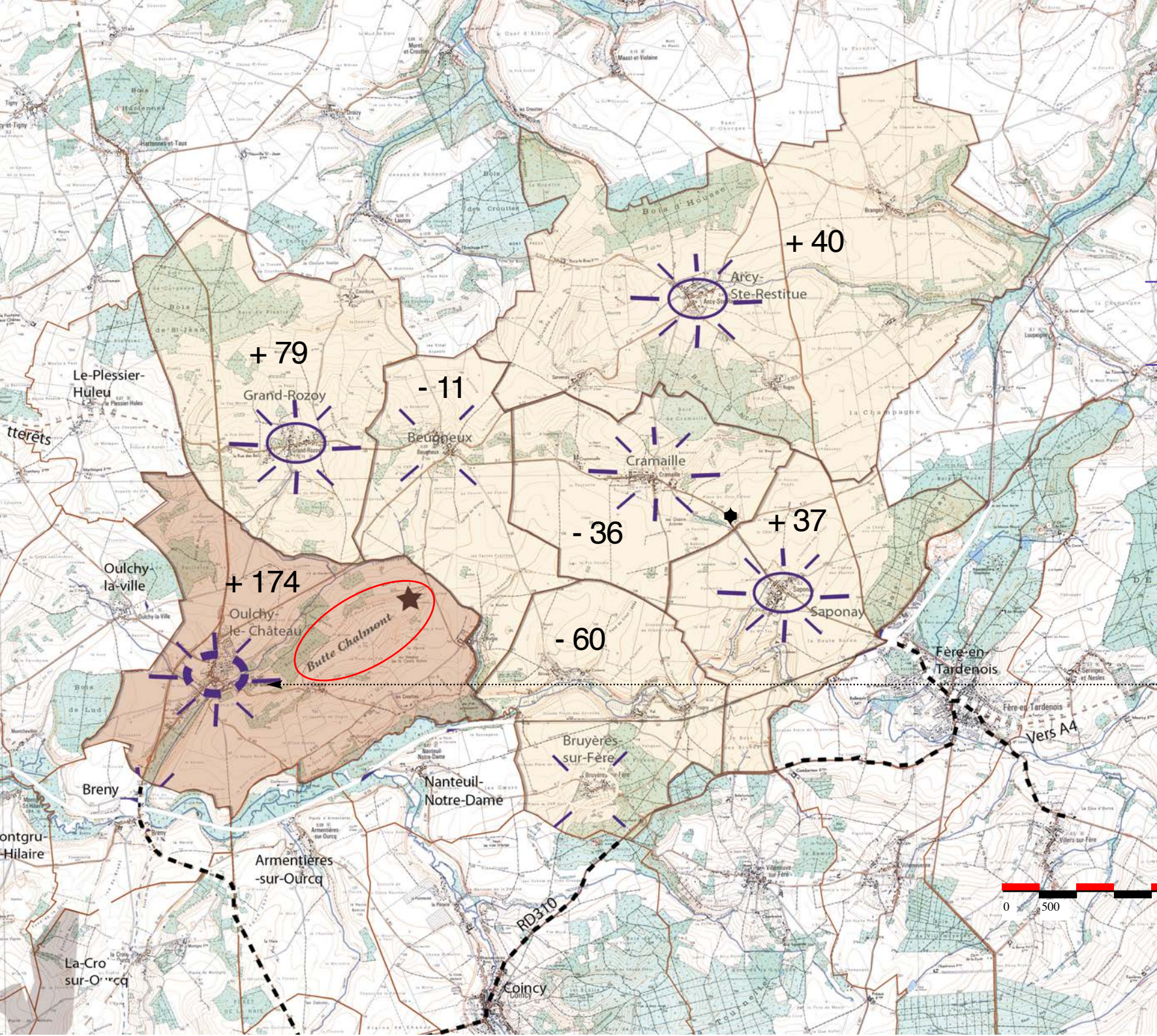
4- Arcy-Ste-Restitue, Bruyères-sur-Fère, Grand-Rozoy, Oulchy-la-ville, Saponay



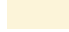


**ENJEUX** : - favoriser le développement de documents de planification

- privilégier l'insertion des constructions au coeur des villages, maîtriser les extensions urbaines

- établir des règles pour l'implantation des bâtiments isolés ou à l'entrée des villages (implantation, taille, matériaux, couleurs...)

- aider à la reconnaissance et à la protection du patrimoine de la reconstruction



-  Butte Chalmont
-  Commune dotée d'un PLU
-  Communes soumises au RNU
-  Commune dont la population a augmenté en 50 ans
-  Commune dont la population s'est réduite en 50 ans

4 communes ont vu leur population s'accroître en un demi-siècle

Le règlement National d'Urbanisme est applicable sur la majorité des communes

Une seule commune, est dotée d'un PLU : Oulchy-le-château (832 hbts) .La commune a eu plus de 100 logements bâtis depuis l'après-guerre



# Activités agricoles

**Des espaces ouverts** Les terres agricoles se partagent entre des surfaces de labours majoritaires (céréales, maïs, betterave, pomme de terre...) et des prairies d'élevage. Ces pratiques agricoles maintiennent les espaces ouverts et permettent d'avoir des vues lointaines. Afin de préserver les points de vues lointains et les perspectives depuis le monument, la poursuite de l'exploitation des terrains telle qu'elle est pratiquée reste la meilleure solution.

**Un patrimoine bâti** La taille des exploitations est de plus en plus importante (environ 150 ha en moyenne). En parallèle, le nombre d'exploitations dimi-

nue légèrement. Les grands bâtiments de fermes, en pierre méritent une attention particulière.

**L'insertion des nouvelles constructions** Les évolutions de l'agriculture imposent la construction de nouveaux grands bâtiments : hangars de stockage adaptés au stockage des engins agricoles contemporains, bâtiments de stockage ou d'élevage situés à l'écart des zones urbanisées. L'insertion de ces nouvelles constructions constitue un enjeu de la protection qui passe par le choix des matériaux, le choix de leurs couleurs et l'accompagnement du bâti par des structures végétales.

## **ENJEUX :**

### *MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS*

- éviter le boisement des terres de labours dans la plaine agricole devant le monument afin de préserver les vues lointaines
- préserver les bois et bosquets utiles jouant le rôle de masques,
- éviter l'implantation de vergers dans la plaine agricole dans les perspectives face au monument

### *PROTÉGER LES PERSPECTIVES*

- protéger la perspective située dans l'axe du monument des Fantômes de toute construction/ réhabiliter le hangar agricole isolé de Cramaille
- éviter l'implantation de bâtiments isolés sur les lignes de crêtes
- établir des règles pour l'implantation des bâtiments isolés ou à l'entrée des villages (implantation, taille, matériaux, couleurs, plantations d'accompagnement...)
- aider à la reconnaissance et à la protection du patrimoine de la Reconstruction



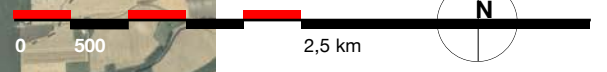
■ Bâtiments agricoles isolés ou à l'entrée des villages, visibles depuis la butte Chalmont

Un parcellaire de champs ouverts (openfields) dans la plaine

--- Axe de la perspective depuis le monument des Fantômes

Des parcelles plus petites, des prairies plus nombreuses dans les vallées, aux abords des villages et sur les reliefs

□ Vergers visibles depuis la butte, à la Poterie près de Coincy (hors site proposé à la protection)



# Boisements et espaces naturels

Source : Fiches des ZNIEFF de Picardie complétées

1-Chênaie sessiliflore et bouleaux mésoxérophiles acidoclines à fougères aigles et polypodes s'étendent au sommet. Sur la pente, le robinier domine avec parterres de jacinthes des bois, saut de Salomon, anémones sylvie

2- le fin homme, la remise Cochet, la Jongnière, les sapins (dans le bois des sapins vient d'être effectué une coupe à blanc de robiniers)

Des bois soulignant les horizons et les vallées Les nombreux boisements présents dans le périmètre, que ce soit sur les reliefs ou dans les vallées, soulignent les horizons et assurent un rôle de masque, vis-à-vis des constructions, ou des nombreuses carrières industrielles présentes sur le pourtour du site. Le nombre de ZNIEFF sur ce territoire témoigne de la qualité des milieux présents.

Des bosquets-filtres dans la plaine agricole Plusieurs bosquets et petits bois ponctuent la plaine agricole. Depuis les fantômes, ils ont un rôle essentiel de masques par rapport aux villages et constructions isolés :  
- le "bochet" situé devant la France, masque le village de Cramaille (de même que "l'osier"). Peu accessible, utilisé sans doute pour la chasse, sa dynamique naturelle semble peu contrariée. Sa conservation ne devrait donc pas poser de problèmes ainsi que la perpétuation de son actuelle non-gestion.

- le bois du Châtillon <sup>(1)</sup> situé sur une butte devant Beugneux contribue avec le relief, à masquer le centre du village depuis le monument. Un tiers de ce bois a été un temps déboisé et a servi d'entrepôt de bois.  
- le bois de Monceau situé sur un relief participe à masquer une partie de Grand-Rozoy.  
- le bois de Givray masque une partie de Bruyère-s-Fère  
- le bois "le marais" est situé devant la casse auto de Cramaille et participe à la dissimuler à la vue. D'autres bosquets sont présents dans la plaine <sup>(2)</sup>, mais ils n'assurent aucun rôle par rapport au monument des Fantômes actuellement.

Les pelouses, un milieu naturel menacé

Trois pelouses recensées en ZNIEFF (Butte Chalmont aux fantômes, Trugny et côte de Cramaille) sont présentes dans le périmètre. Les activités humaines peuvent fragiliser ces milieux. L'abandon des pratiques pastorales réduit leur biodiversité.

## ENJEUX :

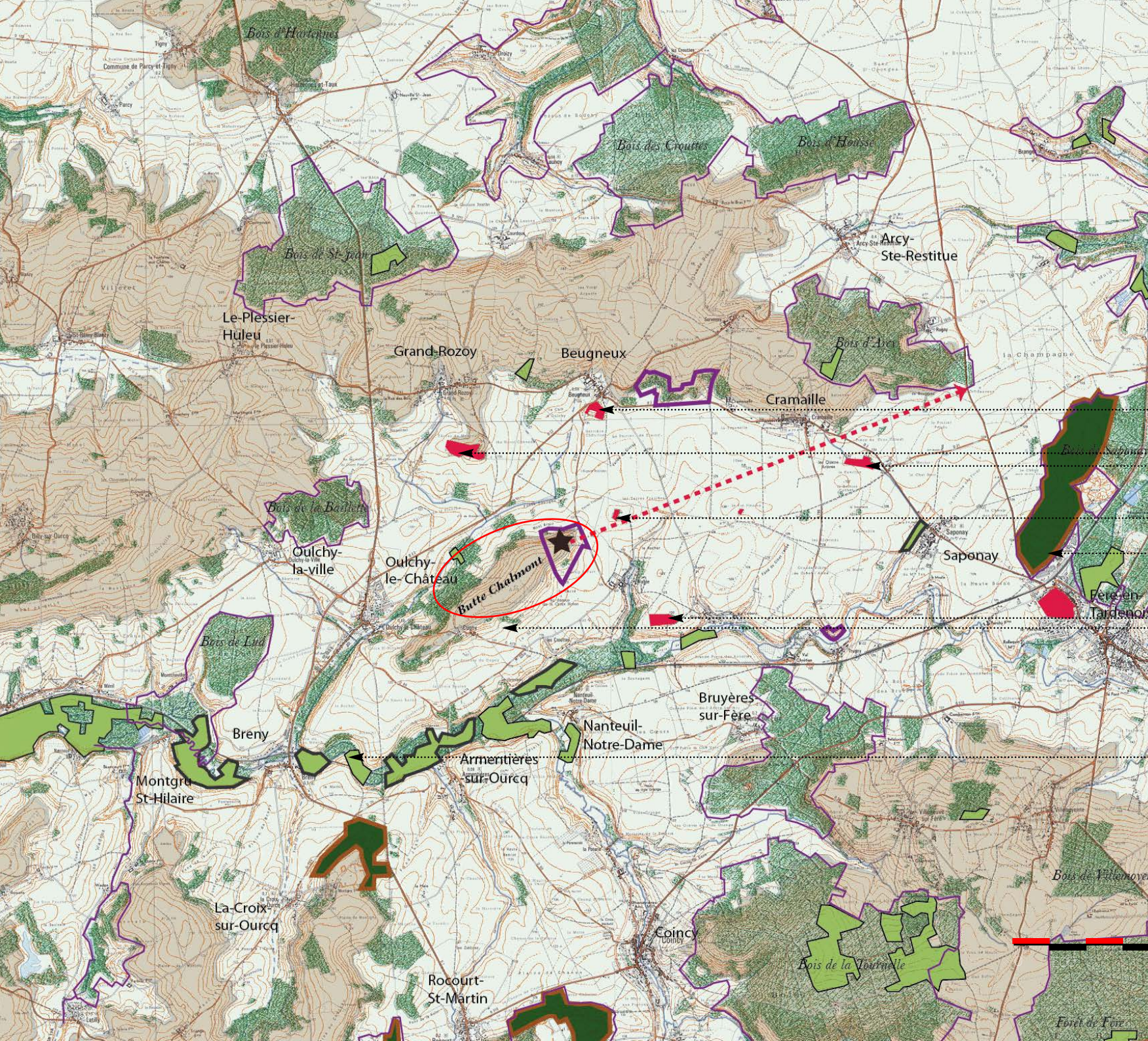
### ASSURER LA PÉRENNITÉ DES BOISEMENTS

- limiter le développement des carrières dans les bois
- préserver les bois et bosquets utiles jouant le rôle de masques,
- assurer une gestion pérenne des bois en évitant les coupes à blanc, c'est à dire privilégier un modèle de gestion proche de la forêt naturelle qui seul garantit la pérennité des masses boisées et une richesse spécifique optimale

### ASSURER LA GESTION DES PELOUSES

- restreindre les carrières dans les pelouses et réhabiliter les sites d'exploitation de matériaux (butte Chalmont et Trugny-décharge)
- assurer une gestion garante de la richesse et de l'ouverture du milieu
- assurer la compatibilité entre la diversité et la richesse des milieux, l'accès public et la présence de vestiges (tranchées) sur la butte Chalmont.





- Développement des peupleraies à rotation rapide
- Périmètre ZNIEFF
- Butte Chalmont
- Axe de la perspective des fantômes

Les bosquets et bois filtres devant le monument :

- “Le Bois du Châtillon”/ Beugneux
- “ Bois du Monceau”/ Grand-Rozoy
- “Le Marais”/ Casse auto
- “Le Bochet”et L’osier/ Cramaille
- Bois du Parchet” / Fère
- “
- Bois de Givray”/ Bruyères-s-Fère

Trois pelouses remarquables et menacées classées en znieff

Les peupleraies de fond de vallée conjuguées au relief, jouent un rôle de filtre visuel face aux constructions de la vallée de l’Ourcq

Bois masquant des carrières en activités ou d’anciens sites d’extraction (tous situés hors périmètre proposé au classement)



# Activités économiques

## Outils et initiatives

. Schéma départemental des carrières, 2003

. Atlas économique de l'Aisne,  
Insee Picardie juin 2004

### CARRIERES

- sur la butte Chalmont, une petite carrière de sable au nord-est du monument. La fiche znieff indique que "le prélèvement doit rester modéré afin de ne pas endommager les pelouses".

- une carrière de sable à Servenay (Arcy Sainte Restitue)

- l'ouverture de carrières de sables sur la côte de Cramoiselle/ Cramaille est évoquée par la fiche znieff. Des prélèvements semblent être réalisés.

Ces trois milieux seront dans le périmètre du site classé. Une autorisation ministérielle est nécessaire pour l'ouverture de carrières. En l'absence d'autorisation, il est interdit d'extraire des minéraux, même en quantité non industrielle.

Un permis d'aménager est nécessaire pour tout affouillement de surface supérieur à 100m<sup>2</sup> et profondeur supérieur à 2m ce qui nécessite une autorisation ministérielle au titre des sites.

Des sites industriels d'extraction de sable en bordure du site Plusieurs sablières industrielles sont exploitées autour du périmètre proposé à la protection : (Brécy/Rocourt-Saint-Martin, Grisolles/La Croix-sur-Ourcq, Montgru-Saint-Hilaire). Le schéma départemental des carrières établi en 2003 rappelle que "les sites classés ne peuvent être, ni détruits, ni modifiés. Les seuls travaux tolérés dans ces sites sont ceux liés à leur entretien et à leur gestion normale. Dans tous les autres cas d'intervention dans ces sites, une autorisation spéciale du Ministre doit être requise : ceci induit quasi systématiquement une procédure de déclassement de site qui est très lourde."

L'ouverture de nouvelles carrières dans le site protégé ne devrait donc pas être autorisée.

### ENJEUX :

#### LES ACTIVITÉS D'EXTRACTION

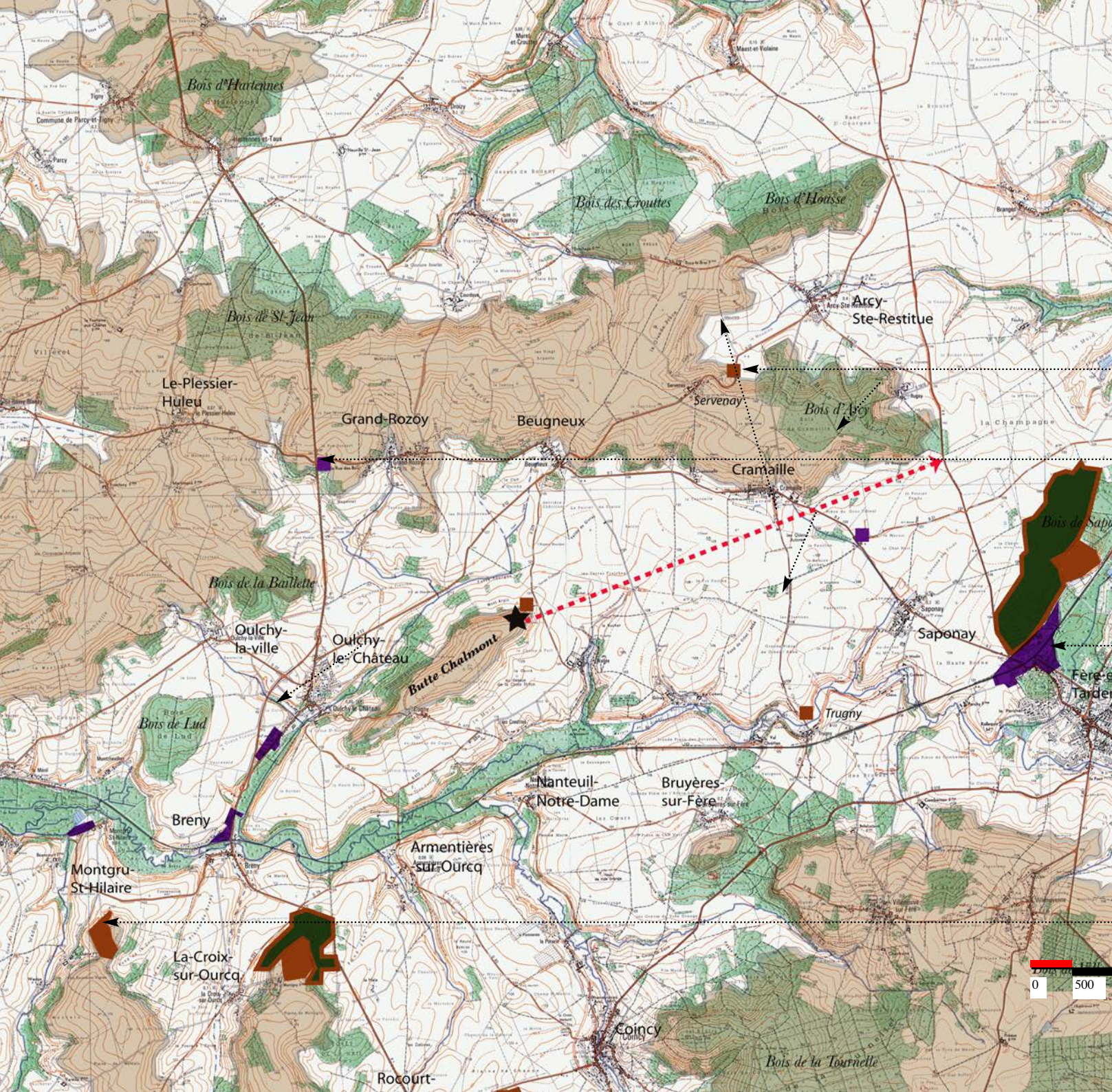
- Ne pas autoriser l'ouverture de nouvelles carrières dans le périmètre protégé
- Attirer l'attention sur les carrières en bordure du périmètre pour lesquelles la préservation des boisements les dissimulant est essentielle.
- Réhabiliter les petites carrières existantes dans le site, particulièrement le prélèvement de sable accolé au monument des fantômes (celle de Servenay n'est pas visible de la butte) et l'ancienne carrière de pierre de Trugny .

#### LES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, ARTISANALES...

- Protéger la perspective située dans l'axe des Fantômes de toute construction, accompagner le bâti de végétation
- Privilégier la réutilisation de bâtiment existant à l'exemple de l'entreprise Nation Literie à Armentières-sur-Courcq
- Éviter le mitage du paysage et les implantations en ligne de crête et en rebord de plateau
- Etablir des règles pour l'implantation de bâtiments isolés ou à l'entrée des villages (implantation, taille, matériaux, couleurs, plantation...) et les zones d'activités.

Un permis d'aménager est nécessaire pour tout affouillement de surface supérieur à 100m<sup>2</sup> et profondeur supérieur à 2m ce qui nécessite une autorisation ministérielle au titre des sites. (cf schéma des carrières). Dans la cadre de la protection du site les petites carrières sont soumises à autorisations ministérielles. Deux petites carrières ont été repérées dans le périmètre à protéger (butte Chalmont, Cramoiselle). Les différentes creutes ne sont plus exploitées.

ZA ou ZI et quelques activités isolées Les zones industrielles ou d'activités sont logiquement concentrées dans les communes les plus peuplées et proches de la voie ferrée : Fère-en-Tardenois et Saponay (gare), Oulchy-Brény (gare). Les bâtiments d'activités isolés sont rares.



■ Trois petites carrières isolées (Trugny, Servenay, Butte Chalmont)

■ De rares bâtiments d'activités isolés. Garage de Grand-Rozoy Casse-auto de Cramaille

■ Plusieurs zones d'activités ou industrielles hors périmètre ZI de Fère et ZA de Saponay ZI d'Oulchy, site de Brény et Montgru St-Hilaire

■ Des carrières industrielles ou anciennes carrières masquées par des boisements



# Activités touristiques

## Outils et initiatives

. Schéma régional des véloroutes et voies vertes

. Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (1994).

. Charte départementale de valorisation de la randonnée (2016-2020)

. Schéma de développement touristique (2016-2020)

Un réseau de véloroutes voies vertes La Picardie a publié en 2014 une carte des véloroutes voies vertes de Picardie "zoomable" et interactive La V 372 en partie parallèle à la RD1 relie Château-Thierry à Soissons

Le développement des chemins de randonnées

Le département de l'Aisne s'est fixé pour la période 2016-2020 des objectifs d'un schéma départemental du tourisme

Le PDIPR (plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées) compte un réseau de 3000 km d'itinéraires pedestres, equestres et VTT qui a permis de créer plus de 300 circuits de randonnée. Il permet de sauvegarder les chemins ruraux présentant un intérêt touristique, de garantir la continuité des itinéraires tout en maintenant un caractère public et ouvert.

Une charte de valorisation de la randonnée a été signée dans le département. Des topo-guides à la qualité reconnue sont diffusés. Plusieurs circuits sont présents dans le secteur. La mise en valeur des anciennes voies ferrées ou de l'ancienne voie romaine ne sont pas à l'ordre du jour (foncier privatisé, etc), mais mériteraient d'être envisagées.

Des projets culturels et touristiques

Plusieurs projets de développement touristique sont cependant évoqués autour de la butte Chalmont :

- **Le projet "Camille et Paul Claudel dans le Tardenois"**, porté par l'association du même nom propose de mettre en évidence, entre autres, dans le presbytère de Villeneuve-sur-Fère les "rapports fondamentaux qui existent entre les créateurs et leur pays natal" La maison d'enfance des Claudel a été ouverte au public en juin 2019.

- **Un projet de mise en valeur aux portes de Fère-en-Tardenois**

- **Un "circuit des écrivains de la Grande Guerre"** est également évoqué par la même association, en collaboration avec l'historial de Péronne et le musée du Chemin des Dames.

- **Un projet de mise en valeur de la butte Chalmont** est évoqué par la Com de Com du canton d'Oulchy.

- **Le site de la Hottée du Diable** (premier site naturel du département en terme de fréquentation avec 40 000 visiteurs/an. un projet de classement et de valorisation est à l'étude par la DREAL des Hauts de France (2020)

l'inter-visibilité entre les deux sites touristiques majeurs du secteur que sont la butte Chalmont et le site de la Hottée du Diable (distants de seulement 4 km) gagnerait à se prémunir de toute construction susceptible de la fragiliser.

## ENJEUX : DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES RESPECTUEUSES DES PAYSAGES

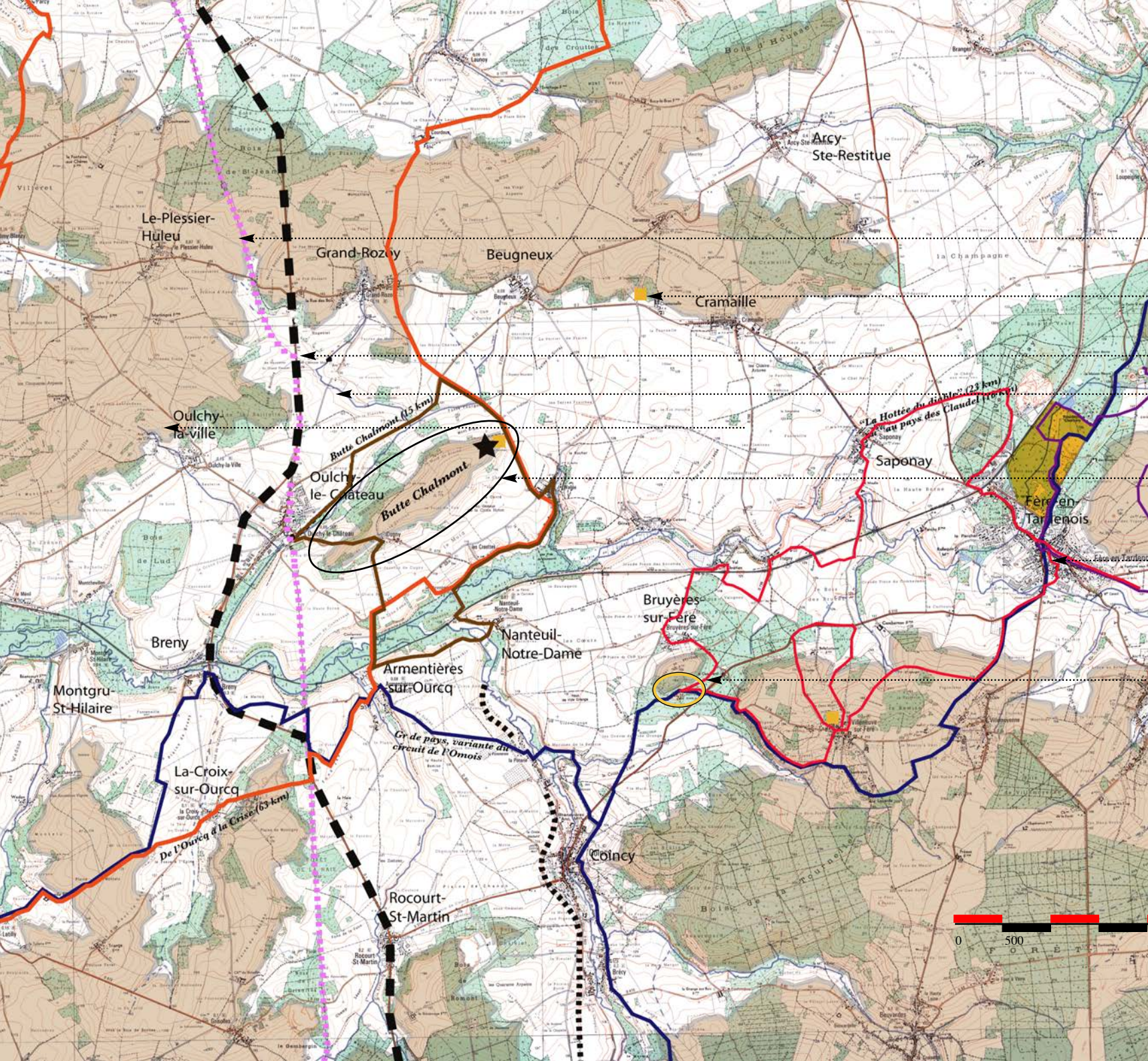
- Privilégier l'accueil touristique dans des bâtiments existant type accueil à la ferme.

- Développer une signalétique et des chemins de randonnées liés au patrimoine de la guerre de 14/18 et au patrimoine local.

- favoriser une insertion du projet de véloroute dans les paysages :

. privilégier la réutilisation d'itinéraires désaffectés ou peu fréquentés plutôt que de créer des "autoroutes à vélo" (l'idée de retrouver la voie romaine existante pourrait être une piste) .

. veiller ne pas dénaturer et à utiliser le vocabulaire des paysages traversés (inscription dans le relief, gabarit, structures végétales et plantation, revêtement...)



- Légende :
- ◆ Butte Chalmont
  - véloroute et voie verte
  - Ancienne voie romaine
  - Ancienne voie ferrée
  - Projet de mise en valeur
  - Circuit de randonnée

..... Ancienne voie romaine

..... Mise en valeur de pelouses  
(conservatoire des sites)

..... Vélo route 372  
(Conseil Régional)

..... Ancienne voie ferrée

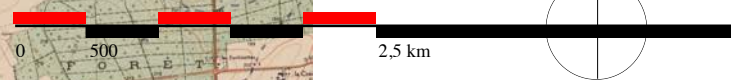
..... Projet de mise en valeur de la Butte  
Chalmont (communauté de com-  
munes d'Oulchy-le-Château)

..... Projet de mise en valeur aux portes de  
de Fère-en-Tardenois (communauté  
de communes du Tardenois)

..... Deux chemins de randonnées  
existant rejoignent la butte Chalmont

..... Site de la Hottée du Diable (premier  
site naturel du département en terme  
de fréquentation - 40 000 visiteurs/an,  
Un projet de classement et  
d'aménagement du site est aujourd'hui à  
l'étude par la DREAL des Hauts-de-  
France

..... "Camille et Paul Claudel dans le  
Tardenois" + "circuit des écrivains de  
la Grande Guerre"



# Enjeux paysagers

“  
*Je me suis promené ce matin...  
C'est un très grand paysage  
qu'on a là....*

*J'imaginai ces plaines  
traversées par les bandes  
d'Aétius, de Mérovée,  
de Théodoric allant combattre,  
non loin de là, dans les champs  
catalauniques,  
Attila qui s'avançait....”*

Paul Landowski, *journal*, 6 août 1945

“Comme le rappelle la citation de Paul Landowski, reproduite ci-contre, Oulchy-le-Château, se trouve dans l'entonnoir géographique constitué par les cours de l'Oise et de la Marne, qui convergent vers le centre du Bassin Parisien, à l'extrémité de l'immense plaine germano-polonaise, la plaine des invasions éternelles.

Paul Landowski cite les Huns, mais bien avant l'arrêt de ceux-ci aux Champs Catalauniques (451 ap. J-C) passèrent là les innombrables peuplades néolithiques (Ligures), dont la fusion avec les Paléolithiques a été mise en évidence à 5 km de la Butte, à Coincy, par Emile Taté (1883- période dite du Mésolithique, ou Tardenoisien), puis les Celtes (dolmen et nécropole de Caranda, entre Fère-en-Tardenois et Cierges), puis les Germains, etc. Et enfin les descendants de ceux-ci, les troupes de l'Empire allemand de 1914-1918 ...

A la Butte Chalmont, le regard parcourt une vaste circonvallation naturelle dont l'étendue et la conformation présentent un double intérêt : vaste, elle est l'image de la "plaine sans limite" dont parle Paul Landowski, mais l'ondulation qui la termine (qui n'est pas un obstacle à l'Homme et qui ne paraît pas partout couronnée de bois) matérialise cette inquiétude qui met la France debout,

scrutant cet horizon d'où peuvent sortir les "hordes barbares" - expression largement utilisée en 14-18 ...

Si tout l'horizon était boisé, le sentiment d'inquiétude lié à la "marche vers l'Ouest" ("Drang nach Westen") de ces multitudes, non-perçues mais devinées et redoutées, serait remplacé par l'énigme liée à la notion de frontière infranchissable que fut la sylvie primitive. Ce ne serait pas là ce qu'a voulu l'auteur du monument.

Ensuite, si l'axe de la perspective des Fantômes symbolise bien cette idée, le lieu (il y a en effet tant d'autres endroits dans les plaines du Nord et de l'Est de la France où ce symbole intemporel eût pu être implanté - même s'il faut bien convenir que celui-ci est exceptionnel, et sans doute le fait historique confirme-t-il ici très clairement le conditionnement géographique rappelé ci-avant), le lieu fut aussi stratégique, et d'autres perspectives doivent être, à ce titre, prises en compte :

- les Allemands font de la gare de Fère, à partir de leur offensive du 23 mai 1918, leur centre logistique, un vaste camp qui s'étend sur Fère et Saponay ;
- ils y installent, dans les derniers jours de juin-premiers jours de juillet, le monstrueux canon (Pariser Kanone) qui a déjà tiré depuis Crépy-en-Laonnois et qui, du 14 au 16

juillet, va bombarder de nouveau Paris (à 90 km de là), depuis un embranchement ferroviaire qui rejoint le bois du Châtelet, à Bruyères-sur-Fère (l'affût qui reste est celui d'une énorme pièce de 380, de portée 38-40 km, donc pas le Pariser Kanone, mais sans doute la voie d'approvisionnement de cette pièce permettait-elle le positionnement du canon géant).

Tous les manuels nous disent que la panique parisienne voulue par les Allemands, à l'aide de ce terrifiant engin, ne fut pas au rendez-vous .. Reconnaissons cependant qu'à compter du début des bombardements de Paris, un demi-million d'habitants quittèrent la capitale, et que le Gouvernement pensa se retirer à Bordeaux ...

Si le 18 juillet, Foch lance Mangin en direction de Fère, la présence du "Wilhelmrohr" - le "tube à Guillaume" - n'y est sans doute pas pour rien. Dès le lancement de l'offensive alliée, il est en effet retiré de Bruyères pour être repositionné à Crépy en repassant par Soissons, puis est évacué vers l'Allemagne pour être détruit et fondu.

Le 25 juillet, les Alliés prennent Oulchy-le-Château, le 26 ils emportent la Butte Chalmont, en pleine visibilité de la Gare de Fère, que les Allemands évacuent le 28, de

Bruyères (que les deux pièces d'artillerie ont quitté, le 380 en catastrophe, les Allemands n'auront pas le temps de détruire son embase), et libèrent la voie de chemin de fer Paris-Reims (qui est d'ailleurs : Paris-Reims-Strasbourg ...)Triple succès donc, c'est la deuxième Victoire de la Marne.

Ainsi, au titre des combats de juillet-août 1918, les vues depuis la Butte Chalmont sur la voie ferrée, sur la gare de Fère et sur le bois de Bruyères paraissent être, elles-aussi, des enjeux fondamentaux du site.

Pour finir la survivance des légendes et de la conservation des lieux pittoresques : la question de la covisibilité entre la Butte Chalmont et le site de La Hottée du Diable mériterait d'être abordée, dans la perspective d'une protection élargie des paysages du Tardenois, permise par ces deux classements en projet, assez voisins. Outre la conjonction des intérêts touristiques, une perspective ouverte depuis chacun de ces sites vers l'autre est un intérêt qui n'a pas à être négligé.

(Source DREAL des Hauts de France)

# Enjeux paysagers

- Enjeu I : Protéger les perspectives depuis le monument des fantômes

I.1 : Urbanisme : contrôler les extensions urbaines et éviter les bâtiments isolés

I.2 : Intégrer les bâtiments isolés

I.3 : Valoriser les zones d'activités

I.4 : Protéger et gérer les boisements servant de masques,

- Enjeu II : Valoriser la butte Chalmont

II.1 : Mettre en valeur le monument des fantômes :

Favoriser une mise en valeur du monument respectueuse des paysages, et contribuant à une meilleure connaissance de la Seconde bataille de la Marne et de l'oeuvre de Paul Landowski

II.2 : Mettre en valeur le patrimoine lié à la guerre

Aider à la reconnaissance et à la protection du patrimoine lié à la guerre et à la reconstruction

II.3 : Mettre en valeur le patrimoine naturel

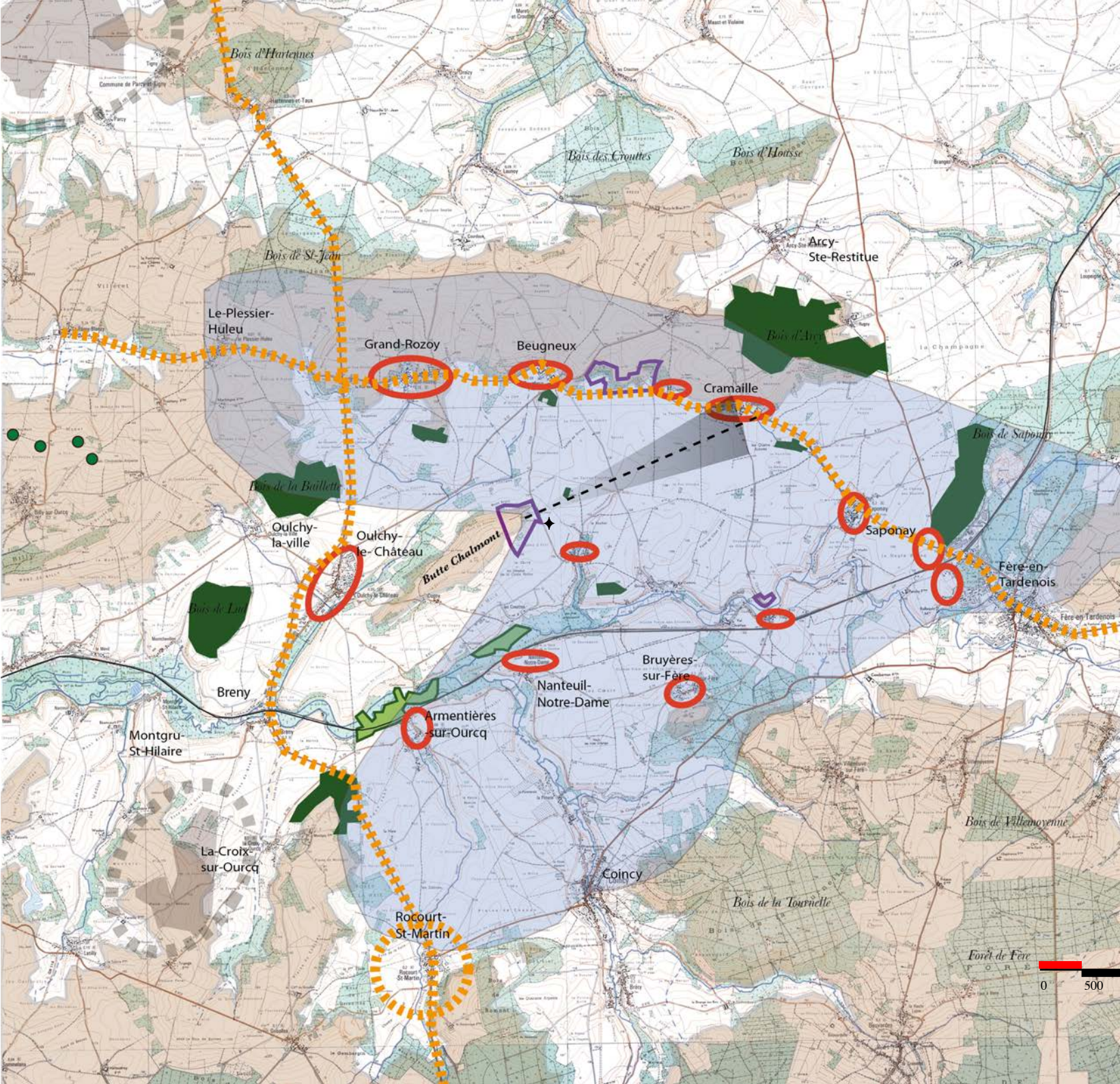
Assurer une mise en valeur des pelouses du Tardenois et réhabiliter la décharge de Trugny

- Enjeu III : Veiller à l'intégration des projets à échéance plus lointaine

III.1 : Aménagements routiers (D1 créneaux de dépassement ; éventuellement D2)

III.2 : Eventuel projet de renforcement des lignes électriques





**LÉGENDE :**

- Enjeu 1 :
  - I.1- Contrôler les extensions urbaines des villages et des hameaux
  - I.2- Intégrer les bâtiments isolés.
    - ◀ Eviter toute construction isolée proche de l'axe du monument
    - ◀ Eviter autant que possible les bâtiments isolés, et si nécessaire, les accompagner de végétation. Accompagner les hangars agricoles existants de plantations (Beugneux, Cramaille, Trugny, hameau de Wallée)
  - I.3- Accompagner l'inscription paysagère des ZA (Fère, Saponay et Oulchy).
  - I.4- Assurer la préservation des bosquets masques : bosquets et petits bois sur le plateau/ Peupleraies de fond de vallée
- Enjeu 2 :
  - II.1- Valoriser la butte Chalmont
  - ◆ II.2- Autour de la butte, aider à la reconnaissance et à la protection du patrimoine de la Grande guerre et de la Reconstruction
  - ◻ II.3- Mettre en valeur les pelouses du Tardenois
- Enjeu 3 :
  - III.1 et 2- aménagement de la D1, de la D2 et véloroute
  - III.3- projet éventuel de renforcement des lignes électriques

“

Je ne suis pas encore arrivé à ce que je veux, mais je suis dans une voie très simple, ne changeant absolument rien aux lignes du paysage. Les Fantômes y sont bien en valeur et n'auront pas besoin d'être beaucoup grandis. J'ai montré à Pontremoli\* les dessins de la butte de Chalmont. Il m'a conseillé, excellente idée, de faire faire un relevé exact en modelage d'après la carte d'Etat-Major. Ce que je vais faire. “

Paul Landowski, *journal*, 4 août 1923

\* Emmanuel Pontremoli (1865-1956) était architecte, et comme Paul Landowski, Prix de Rome, Professeur et Chef d'atelier à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts, ndlr),

# Cahier de gestion



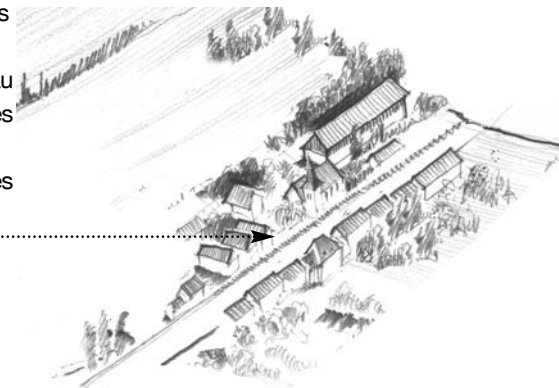
Grand Rozoy

Prescriptions

Mise en valeur du site

# Urbanisme et constructions : préserver les silhouettes villageoises

- . Eviter le mitage des entrées de villages et des pentes
- . Préserver les points de vue sur les clochers
- . Privilégier l'insertion des constructions nouvelles au cœur des villages, dans la continuité des formes urbaines
- . Faciliter l'insertion paysagère des bâtiments en les accompagnant de plantations



Eviter le mitage des entrées de village et les bâtiments isolés



Eviter le développement sur le plateau dans les villages de vallée



Renforcer les silhouettes villageoise d'habitat groupé (Beugneux à gauche, et plan de Cramaille ci-dessus)

Autour de la butte Chalmont, la majorité des villages a conservé une silhouette traditionnelle. Le bâti ancien est groupé autour de l'église, mais les extensions gagnent les entrées de villages (urbanisation linéaire le long des voiries), les côteaux, voire le plateau dans les villages de vallées.

L'enjeu prioritaire est de renforcer ces silhouettes villageoises et de maîtriser les extensions urbaines. Des parcelles libres à l'intérieur des villages peuvent être bâties, des bâtiments réhabilités.

Utiliser la végétation et reconstituer les limites (Oulchy-la-ville)

- . Prendre en compte la végétation en place.
- . Accompagner les constructions par la plantation d'arbres ou de haies
- . Si nécessaire planter en limite de parcelles urbanisées afin de reconstituer la silhouette villageoise

## S'ancrer dans le paysage

L'insertion et la qualité architecturale des nouveaux bâtiments participent à la qualité des paysages autour de la butte Chalmont. Encourager la mise en place de documents d'urbanisme (PLU, carte communale) permettrait d'encadrer le développement des constructions. Dans les communes qui disposent d'un PLU, les élus peuvent imposer des caractéristiques liées à l'aspect des constructions réalisées (article 11 du règlement de chaque zone).



Le choix des couleurs et des matériaux  
(Cramaille)

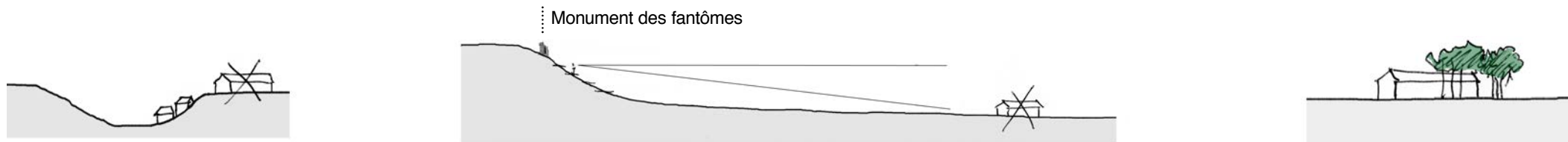
Les toitures traditionnelles autour de la butte Chalmont sont en tuiles rouge ou brun-rouge, parfois en ardoises. Les bâtiments traditionnels utilisaient les matériaux du sous-sol : pierre calcaire, meulière, grès offrant des teintes ocre-rose-gris. Aujourd'hui, les pavillons construits en parpaings ou en briques sont enduits. Ces enduits généralement de couleur très claires contrastent dans le paysage.

- . Eviter les couleurs claires .
- . Privilégier les matériaux naturels ( pierre, bois) et les couleurs de terre, qui se marient naturellement aux paysages environnants

(Beugneux)

Un choix judicieux des volumes, de l'orientation, des matériaux, des couleurs permet aux nouveaux bâtiments de s'inscrire dans les paysages.

# Agriculture : l'enjeu de visibilité depuis la butte



*Etat actuel*



*Proposition*

**PLANTATION D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE HAIES**  
 Ils améliorent le paysage, protègent l'eau, le sol et embellissent la biodiversité (oiseaux, insectes, corridors biologiques)...

**Plantation de bosquets**  
 - Montant retenu : 40% justifié sur facture d'un maxi de 80 €/100m²  
 - Surfaces de 20 à 100m²/parcelle  
 - Surface de 50 à 100m²/ha  
 - Espacement des plants : 1,50 m x 2 m en haies simples

**Plantation d'alignement d'arbres**  
 - Montant retenu : 40% justifié d'un maxi de 15 €/ arbre  
 - Hauteur de 8 à 10m maxi

**ENTRETIEN D'ARBRES, D'ARBUSTES ET DE HAIES SUR 5 ANS**  
 Un entretien approprié renforce leur efficacité et assure la longévité des arbres et arbustes...

(ci-dessus le hameau de Wallée)

Les nouveaux bâtiments d'exploitation aux dimensions imposantes, sont souvent en contraste dans le paysage du fait de leur échelle et de leur mode d'insertion dans le paysage. Pour mémoire, l'intervention d'un architecte et d'un paysagiste est obligatoire pour les surfaces supérieures à 700 m<sup>2</sup>, et conseillée en dessous de ses surfaces. Elle permet d'apporter une réflexion sur le site d'implantation, la qualité architecturale et l'aménagement des abords

Protéger les perspectives (ci-dessus le hangar de Cramaille) et requalifier les bâtiments isolés

- Proscrire l'implantation de bâtiments isolés dans l'axe de la perspective des fantômes de la butte Chalmont
- Eviter, dans la mesure du possible, les implantations isolées et les implantations lignes de crêtes afin de limiter l'impact visuel et se protéger des vents.
- S'appuyer sur les structures paysagères existantes afin de mieux intégrer le bâti.

Quatre bâtiments agricoles mériteraient d'être accompagnés de plantations : les hangars de Wallée (sur le plateau), de Cramaille (entrée sud), de Beugneux (entrée ouest) et de Trugny (en haut du Coteau).

Accompagner les bâtiments isolés ou à l'entrée des villages par des bosquets ou haies

(fiche plantation d'arbres du contrat gestion de territoire)

- Prendre en compte la végétation en place.
  - Accompagner les bâtiments par la plantation d'arbres ou de haies, s'inspirant des structures végétales existantes (haies, bosquets, arbres-tiges). Le vocabulaire des bosquets, présents dans la plaine peut être facilement réinterprété.
  - Privilégier les essences autochtones, non persistantes
- Le Conseil Régional de Picardie subventionne la plantation d'arbres, d'arbustes et de haies dans le cadre des contrats "gestion de territoire", établis pour 5 ans.

## S'ancrer dans le paysage

L'insertion et la qualité architecturale des constructions agricoles sont des éléments essentiels de préservation de la qualité des paysages autour de la butte Chalmont. Les nouvelles législations imposent souvent la construction de locaux d'exploitation agricole à l'écart des villages. Dans les zones ouvertes à la construction agricole, l'insertion harmonieuse du bâti dans les paysages est ici un enjeu majeur.



Le choix des couleurs et des matériaux  
(hangars Beugneux)

Les bâtiments de grande dimension sont logiquement visibles de très loin. Il faut donc :

- . Eviter les couleurs claires, brillantes et réfléchissantes.
- . Eviter les collages de matériaux différents et le bariolage de couleurs
- . Privilégier les teintes sombres, les matériaux naturels (bois, pierre) les couleurs de terre, brun, gris ou rouge foncé mieux adaptées en toutes saisons aux paysages environnants. Essayer autant que possible d'utiliser le même matériau ou la même couleur sur l'ensemble de l'exploitation. Prendre garde également aux ouvertures dans les toitures qui réfléchissent la lumière, également visibles de loin.

Le choix de l'implantation et de la volumétrie du bâtiment  
(ci-dessus le hameau de Cramoiselle )

- . Identifier préalablement le paysage : ses lignes structurantes, ses éléments paysagers remarquables, ses volumes bâtis, ses couleurs dominantes
- . Prendre en compte la diversité des points de vues, proches et lointains, et mesurer l'impact de la volumétrie, des matériaux, des couleurs
- . Favoriser les implantations s'inscrivant dans la continuité des formes urbaines
- . Privilégier les volumes bas et allongés
- . Pour les grands bâtiments rationner les volumes et jouer sur les hauteurs pour éviter les bâtiments hors d'échelle
- . Rechercher un équilibre, bardage-maçonnerie, vide-plein
- . Implanter le bâtiment pour permettre un développement ultérieur

(bâtiments agricoles dans le village de Cramaille )

## Activités économiques : l'enjeu de visibilité depuis la butte



Privilégier l'insertion des activités dans les bâtiments existants  
(Armentières-sur-Ourcq)

La reconversion de certains bâtiments existants doit permettre d'insérer certaines activités dans les villages, à l'image de l'entreprise "Nation Literie" à Armentières-sur-Ourcq.

Eviter l'implantation de bâtiments d'activités isolés  
(Garage, Grand-Rozoy)

- . Interdire les bâtiments isolés dans l'axe de la perspective de la butte Chalmont
- . Eviter l'implantation de bâtiments isolés. Si l'isolement s'avère nécessaire, le choix des volumes, des matériaux, des couleurs et des plantations doit favoriser l'insertion des bâtiments d'activités dans les paysages.

Utiliser la végétation

- . Prendre en compte la végétation en place.
- . Accompagner les bâtiments par la plantation d'arbres ou de haies, s'inspirant des structures végétales existantes (haies, bosquets, arbustives).
- . Privilégier les espèces autochtones.
- . Eviter les haies de conifères, les végétaux persistants ou d'espèces exotiques



Gérer en priorité les limites et les transitions entre la zone agricole et les bâtiments d'activités.

Pour cela, réserver une emprise foncière et prévoir un budget de plantations et de gestion afin d'accompagner l'insertion du bâti ou de constituer des écrans.



Le choix des couleurs et des matériaux  
(Entrepôt, Oulchy-le-château)

- . Eviter les couleurs claires, brillantes et réfléchissantes, très visibles dans les paysages.
- . Eviter les collages de matériaux différents et le bariolage de couleurs
- . Privilégier les teintes sombres, couleur terre, adaptées aux paysages environnants

Accompagner l'extension des zones d'activités  
(à gauche ZI du Parchet, à droite ZA de Saponay)

- Les zones d'activités constituent des enjeux majeurs du développement et de l'attractivité du territoire. Leur aménagement doit prendre en compte le paysage. Deux zones situées hors périmètre proposé à la protection, mais néanmoins dans le secteur de visibilité du monument sont amenées à s'étendre : la ZI du Parchet à Fère-en-Tardenois et la Zac de Saponay.
- La requalification des terrains et bâtiments existants notamment par des plantations, l'établissement d'un cahier de recommandations définissant des critères de qualité paysagère pour l'extension sont à préconiser : Implantation et insertion dans le paysage :
- . Ne pas limiter la réflexion à l'emprise du projet. Prendre en compte l'ensemble les points de vues, proches et lointains, et mesurer l'impact de la volumétrie, des matériaux et des couleurs.

- . Réfléchir à l'insertion de l'aménagement dans les lignes de force du paysage : relief, trame parcellaire, structures végétales et urbaines, infrastructure, etc.
- . Etablir un projet d'ensemble intégrant la notion d'évolution dans le temps et de développement durable,
- . Définir les capacités d'accueil et optimiser les emprises foncières en maîtrisant l'échelle des équipements et la consommation d'espace : hiérarchie et gabarit des voiries, mutualisation des services (parkings, collecte des déchets).
- . Préserver les structures paysagères existantes et favoriser le préverdissement pour les espaces extérieurs ou le traitement des limites (entrées, clôtures, zones non constructibles, etc.).
- . Apporter le plus grand soin à l'échelle, à la couleur, et aux matériaux des volumes bâtis. Intégrer la signalétique.
- . Placer au centre des réflexions la gestion et la récupération des eaux pluviales, ainsi que la prise en compte de l'environnement.

## Assurer la pérennité des boisements



Le développement de la populiculture  
(Peupleraie et coupe à blanc dans le bois de Cramaille)

Sur ce territoire, les peupleraies sont désormais plus étendues que lors du recensement de 1998 (IFN). Ces plantations à croissance rapide et à vocation utilitaire nécessitent une exploitation régulière laissant des coupes à blanc. Le rôle éventuel de masques de ces boisements n'est alors plus assuré.

Coupe à blanc  
(entrée du bois de Romont, en limite du périmètre)

Les coupes à blanc opérées dans les boisements mettent le sol à nu et réduisent le rôle de masques joué par ces bois. Ce type de coupe s'explique par la monoculture et la plantation d'arbres du même âge.

Une sylviculture calquée sur la forêt naturelle, pérennisant le couvert arboré (pas de coupe à blanc), produisant du bois de qualité et favorisant la diversité devrait donc être privilégiée.

Carrières et dépôts dans les bois  
(extrait de la carte géologique de Fère-en-Tardenois, BRGM)

Boisements ou bosquets de la plaine sont menacés par les carrières et dépôts. Les carrières sont nombreuses tout autour du site. Le schéma départemental des carrières retient comme réserves géologiques toutes les zones de sables de Beauchamp. Celles-ci sont présentes dans plusieurs bois du secteur (notamment le bois de Saponay, le bois au-dessus de Bruyères-sur-Fère, le bois de Lud, celui de la Baillette). La carte géologique ci-dessus, figure en bleu clair, ces gisements de sables dans le bois de Saponay.

## La protection des bosquets de la plaine

Les bosquets de surface < à 4 ha ne sont pas protégés par le code forestier. Le classement du site permettra d'assurer leur protection.



### Coupe à blanc (bois les Sapins, près de Cramaille)

Des méthodes sylvicoles plus douces que la coupe à banc existent pour passer à des boisements plus proches des potentiels naturels composés d'essences locales. Au bois des Sapins, la coupe concerne des robiniers ; ce qui est un bon point de départ pour procéder à la replantation d'essences forestières locales mais y aura-t-il des replantations ? Si oui, que sera-t-il replanté ?...

### Privilégier une gestion calquée sur la forêt naturelle (au centre "le Bochet", à droite, "le bois du Châtillon")

La surveillance de l'évolution est à faire pied à pied, voire par petit groupe, un arbre ancien étant remplacé par un jeune d'avenir. Cette méthode de gestion permet un développement optimum du sous-bois et donc une diversité la plus proche possible d'une forêt naturelle.

Les principes sont les suivants :

- Mélange d'essences locales.
- Mélange des âges.
- Préférence pour la régénération naturelle.
- Préférence pour les essences locales (autre que l'érable sycomore trop envahissant) en cas de complément de

régénération. Dans les secteurs nécessitant une régénération artificielle, il serait souhaitable de planter des arbres de divers diamètres.

- Exclusion du robinier et de l'ailante notamment et de tout autre essence exotiques pouvant s'avérer invasives.
- Limitation du rôle de l'érable sycomore et autre espèces envahissantes.
- Possibilité de laisser des chandelles d'arbres morts à abattre à 3-5 m de hauteur s'ils ne présentent pas de danger potentiel.
- Possibilité de laisser à terre des troncs entiers d'arbres abattus. Quelques fagots de branches du houppier laissés sur place sont également très profitables à la biodiversité.

## Valoriser le site de la butte Chalmont en respectant l'identité de ses paysages



### Valoriser les abords

Les abords du projet de Landowski sont des espaces agricoles au vocabulaire rustique parfaitement adapté au site : pâtures, haies, clôtures agricoles. Seuls quelques détails comme la petite carrière existante ou les enclos en glissières autoroutières sont à requalifier.



### Une mise en valeur respectueuse du site et de l'oeuvre de Landowski

La mise en valeur de la butte Chalmont devra être attentive à la qualité paysagère du site, au maintien de ses points de vues, et au dialogue qu'ils entretiennent avec l'oeuvre de Landowski.

### Intégrer le mobilier

Landowski avait intégré la signalétique, la clôture du site vers la plaine qui ménageait les points de vues par une sorte de ha-ha.

Aujourd'hui, des bancs en bois sont installés sous les arbres, des poubelles bleues se dressent près du parking, des bornes en béton établissent la clôture nord. Mieux intégrer le mobilier au site est un des objectifs du projet de mise en valeur.

Le CAUE de l'Aisne a réalisé un plan de gestion des abords



Réparer les dégâts dûs aux lapins

Les lapins qui participent par ailleurs à l'entretien du site, déchaussent les cheminements et les emmarchements.

La mise en place d'un grillage enterré autour de ces ouvrages devrait permettre d'éviter la dégradation du site



Compléter la signalétique sobre liée au monument

Paul Landowski a souhaité intégrer la signalétique dans la composition d'ensemble du monument commémoratif de la seconde bataille de la Marne : composition symétrique des panneaux disposés en partie basse, de part et d'autre de la statue de la France, reprise du matériau, le granit rose, simplement gravé. Les panneaux de granit sont à la fois simplement mis en valeur et suffisamment écartés de l'axe de la perspective pour ne pas contrarier la vue. Ils relatent la bataille et dressent la liste des armées ayant participé aux combats. Cette signalétique est néanmoins insuffisante aujourd'hui pour comprendre la portée de cette oeuvre. Elle mériterait d'être complétée par une série de tables d'interprétation permettant de situer les paysages dans la bataille, et fournir des informations sur l'oeuvre de Landowski.



Gérer les plantations

Le monument de la butte Chalmont n'était pas planté à l'origine (voir supra). Aujourd'hui des plantations de persistants cadrent les vues, et des arbres plus spontanés croissent en limite. La gestion de ces plantations doit assurer le maintien des points de vues.

L'inter-visibilité entre les deux sites touristiques majeurs du secteur, que sont la butte Chalmont et le site de **la Hottée du Diable** (distants de 4 km) gagne à se prémunir de toute construction susceptible de fragiliser.

Pour mémoire, le site de la Hottée du Diable, chaos rocheux de 17 hectares situé sur la commune de Coigny est le premier site naturel du département en terme de fréquentation avec 40 000 visiteurs par an.

## L'IMPORTANCE ACQUISE PAR LES PLANTATIONS D'ARBRES

*Une trentaine de conifères structurent aujourd'hui le mémorial de la butte Chalmont. Ces arbres persistants assurent un rôle paysager précieux : ils contribuent à transformer en allée mémorielle le long parcours symbolisant les quatre années de guerre, ils dissimulent avantageusement la dissymétrie topographique du site et surtout, ils focalisent la perspective en réduisant l'impact de la proximité des hangars voisins.*

*Ces arbres n'apparaissent toutefois pas sur les photos de l'inauguration de 1935, et ne sont pas non plus visibles sur les vues des célébrations du 50<sup>ème</sup> anniversaire en 1968 . Ils datent donc de moins de 50 ans.*



Cérémonie d'Inauguration du mémorial. 1935  
Source : Musée des années 30 de Boulogne-Billancourt

Les arbres ne sont pas visibles

24 juillet 1968. Le général de Gaulle préside une cérémonie célébrant le cinquantenaire de la seconde bataille de la Marne (*Collections INA.fr / actualités françaises*)

Sur les films d'actualité et les photos d'archives, aucun arbre n'est encore visible.

Carte postale non datée,

Au sol se remarquent des buissons tapissants. Leur symétrie témoigne qu'il ne s'agit pas de végétation spontanée. Mais si l'on examine leur position par rapport à l'allée centrale, ils ne correspondent pas à l'implantation des arbres actuels.

# L'origine des arbres

Paradoxalement on ne trouve pas de trace écrite de la décision de la plantation de ces pins devenus essentiels. Plantés en bouquets plutôt qu'en mail régulier, ces plantations structurent la perspective sans redondance inutile pour cette composition d'une symétrie rigoureuse. Cette liberté formelle contribue à l'insertion du monument dans ce territoire rural. Celui -ou celle - qui en a prit l'initiative avait peut être connaissance du *Traité d'Art des jardins* d'Edouard André (ci-dessous) très connu sous la IIIème République, qui suggèrerait d'adopter ce type de disposition. De source indirecte et orale, on rapporte qu'un conseiller municipal d'Oulchy aurait fait une commande de pins noirs d'Autriche pour sa propriété, et qu'ayant de l'excédent, il aurait décidé de les planter sur le site des Fantômes. N'en ayant pas suffisamment pour réaliser un mail, il les aurait planté par petits groupes

Dans un premier temps l'UDAP aurait envisagé leur abattage, mais compte tenu de l'exceptionnelle adaptation de ces arbres au site, puis de l'intégration de leur présence dans la mémoire collective, cet abattage est désormais considéré comme définitivement exclu. Les représentants de l'UDAP ont parfaitement convenu de l'intérêt de maintenir aujourd'hui ces bouquets de pins (*Source DREAL Hauts de France*); Plus abondants au nord qu'au sud, ces arbres dissimulent avantageusement les à côtés du mémorial, l'ancienne sablière et les hangars de Wallée.

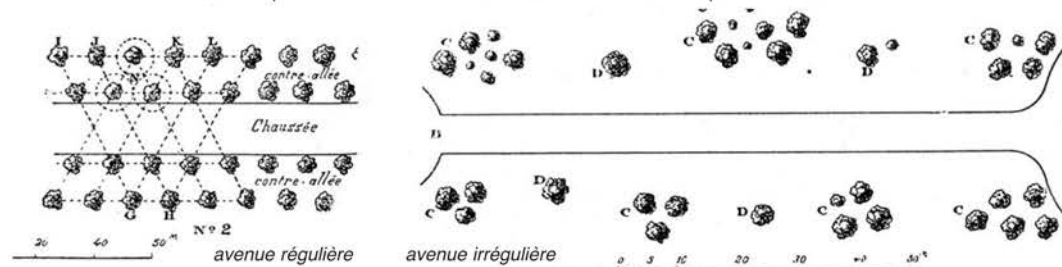
Dans une perspective de valorisation du site, ces sous bois pourraient se prêter à l'aménagement d'un circuit d'interprétation discret qui, sans troubler la solennité de la perspective et le recueillement qu'il impose pourrait renseigner le public tout à la fois sur la Seconde bataille de la Marne, la richesse de l'oeuvre de Paul Landowski et la biodiversité nouvelle de la butte Chalmont



non daté

Google map. Saisie d'écran 2020

Carte postale non datée. Les arbres sont quasi-absents



Edouard André. *L'Art des jardins. Traité général de la composition des parcs et jardins* 1879 . Description des avenues régulières et irrégulières

“On remarque, sur plusieurs points d'Angleterre, des avenues de la plus grande beauté : Les arbres d'alignement y sont remplacés par des groupes de grands arbres de plusieurs espèces, isolés ou groupés par 3 à 9 sur les pelouses qui bornent l'avenue, à des distances variables. Si les essences sont bien choisies et les groupes bien venants, l'effet de ces voies d'accès seront magnifiques.» (schéma ci-contre)

## LES ALLÉES MEMORIELLES

*Planter des arbres pour répondre à un besoin d'éternité*

*Les arbres ont, de longue date, été associés à la mémoire.*

*On en trouve des traces sous l'Antiquité, sous la forme d'allées nécropoles situées à l'entrée des villes (à l'exemple des Champs-Élysées ou des Alyscamps à Arles en Provence)*

*Les allées mémorielles sont devenues une tradition de l'art des jardins, notamment en Angleterre. Au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le parc de Blenheim (ci-dessous) fut structuré autour d'une allée plantée de 2,5 km de long pour honorer les combattants et l'ampleur d'une victoire sur les troupes françaises.*



Allée mémorielle du Parc de Blenheim (UK)

Conçue au début du XVIII<sup>ème</sup> s par l'architecte John Vanbrugh et le jardinier Henry Wise, cette longue allée commémore la victoire du Duc de Malborough, sur les troupes françaises en 1704. Longue de 2500 m, elle est ponctuée d'un arc de triomphe et d'une colonne de la victoire.

Allée mémorielle du Mémorial National Sud-Africain (Memorial du Bois-Delville. Longueval. Somme)

*Herbert Baker, architecte-paysagiste (1920-1926)*

Allée centrale de 150 m de long, bordée d'une double rangée de chênes centenaires, conduisant au Mémorial. Plantés en 1920, ces arbres provenaient d'Afrique du sud, ils étaient eux-mêmes issus de glands de chênes importés de France par des Huguenots, émigrés au XVIII<sup>ème</sup> s.

Allée mémorielle du cimetière américain de Colleville (Calvados) Omaha Beach (Markley Stevenson, architecte-paysagiste)



*Pendant la Première guerre mondiale, un officier Anglais suggéra que soit plantée après la guerre une voie sacrée commémorative des Vosges à la mer, une longue allée matérialisant toute la ligne de front.*

*Un livre "Roads of remembrance as war memorials" (Allées du souvenir) publié au lendemain de la guerre connaîtra un grand succès dans les pays anglo-saxons. En France, la suggestion de planter des allées mémorielles fut reprise en 1919 à la Chambre des Députés, par le fameux Abbé Lemire, le père des jardins ouvriers.*

*Les allées mémorielles seront une constante de l'art funéraire des paysagistes anglo-saxons. On en trouve au Etats-Unis, au Canada, en Nouvelle-Zélande*

*Pour la Commonwealth War Graves Commission, Edwyn Lutyens, Reginald Blomfield et Herbert Baker structureront nombre de grands mémoriaux nationaux par des allées mémorielles à l'exemple de Villers-Bretonneux, Longueval, ou Thiepval dans la Somme.*



Allée mémorielle du cimetière américain du Bois-Belleau (Aisne)  
*Jacques Greber, architecte-paysagiste*

En 1922, l'architecte-paysagiste français Jacques Greber qui exerçait aux Etats-Unis fut invité à participer à l'ordonnancement de quatre cimetières américains en France :

- . Fère-en-Tardenois (Aisne)
- . Bois-Belleau (Aisne)
- . Suresnes (Hauts-de-Seine)
- . Romagne-sous-Montfaucon (Meuse)

L'allée mémorielle est une constante de son oeuvre funéraire

Colloque dans les Vosges en 1918

Pour célébrer le centenaire de l'Armistice un premier colloque international entièrement consacré aux allées d'arbres s'est tenu en novembre 2018 dans les Vosges.

Lien physique et symbolique, ces allées connaissent une actualité nouvelle avec la plantation d'allées transfrontalières comme à la frontière germano-polonaise en 2014.

Allée mémorielle des Champs-Élysées (Paris)

Percée en 1667 par André Le Nôtre pour offrir une perspective à l'axe du jardin des Tuileries, l'avenue prit le nom de "Champs Élysées" au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle en référence au lieu des enfers où sejournaient en Grèce antique les âmes vertueuses. Entrée majestueuse, à l'ouest de Paris, elle fut d'abord le lieu des grandes processions (retour de Louis XVII après la fuite à Varennes, retour des cendres de Napoléon). Complétée de l'arc de triomphe de Chalgrin, bordée d'un double mail de platanes, elle est de fait aujourd'hui "la" grande allée mémorielle en France.

• Enjeu 1 : Protéger les perspectives depuis le monument des fantômes

**ACTION 1.1 : Urbanisme et construction, préserver les silhouettes villageoises**

Objectifs : . favoriser le développement de documents de planification (PLU, carte communale)

. privilégier l'insertion des constructions au coeur des villages, contrôler les extensions urbaines

. établir des règles pour l'implantation des bâtiments isolés ou à l'entrée des villages (implantation, dimensions, matériaux, couleurs, plantations...)

Partenaires : Communauté de communes, communes, CAUE, ABF , Etat

**ACTION 1.2 : Agriculture, maintenir les espaces ouverts, éviter les bâtiments isolés**

Objectifs : . Eviter le boisement des terres de labours et l'implantation de vergers dans la plaine agricole devant le monument afin de préserver les vues lointaines

. Eviter l'implantation de bâtiments isolés dans l'axe du monument. Accompagner les bâtiments de plantations d'arbres, éviter les couleurs claires et réfléchissantes

. Accompagner les bâtiments agricoles existant de plantations afin d'atténuer leurs dimensions et l'impact de la couleur de leur matériaux (Beugneux, Cramaille, Trugny)

Partenaires : Agriculteurs, Chambre d'agriculture, ABF, CAUE, Conseil Régional de Picardie (contrat gestion de territoire)

**ACTION 1.3 : Valoriser les zones d'activités**

Objectifs : . Privilégier la réutilisation de bâtiment existant . Eviter l'implantation de bâtiments isolés, notamment dans l'axe du monument

. Accompagner l'extension des zones d'activités (Saponay, Fère, éventuellement Oulchy-le-Château) par la réalisation d'un cahier de recommandations définissant des critères de qualité paysagère et gérer la transition entre la zone agricole et les bâtiments d'activités en réservant une emprise foncière et un budget aux plantations d'arbres pérennes.

Partenaires : Acteurs économiques, Communauté de communes, communes, Etat, ABF, CAUE, Conseil Régional de Picardie (gestion de territoire)

**ACTION 1.4 : Protéger et gérer les boisements servant de masques**

Objectifs : . Limiter le développement des carrières dans les bois

. Préserver les bois et bosquets utiles jouant le rôle de masques vis-à-vis des constructions

. Assurer une gestion pérenne des bois en évitant les coupes à blanc

Partenaires : Privés, ABF, Commission des sites, CRPF

**ACTION 1.5 : Développement éolien et covisibilité avec la butte**

Objectifs : . Veiller soigneusement à l'intégration des projets de développement éolien en covisibilité avec la butte

Partenaires : Bureaux d'études, Communauté de communes, ABF, Commission des sites, Comité départemental éolien

• Enjeu II : Valoriser la butte Chalmont

**ACTION 2.1 : Mettre en valeur le monument des fantômes**

Objectifs : . Favoriser une mise en valeur du monument respectueuse du site et des paysages, et du parcours proposé par Landowski : Préserver les points de vues et la lisibilité du parcours, soigner les abords, intégrer le mobilier, gérer les plantations et les pelouses, réparer les dégâts dus aux lapins, compléter la signalétique sobre existant sur la butte par des tables d'interprétation des paysages intégrées au site, mettant en valeur les points de vues et permettant de situer le déroulement de la bataille et de compléter les informations sur le site

Budget : 90 000 Euros (Etudes et travaux, budgétisé par la communauté de communes)

Partenaires : Communauté de communes d'Oulchy-le-château, commune d'Oulchy-le-château, Drac, CAUE.

## ACTION 2.2 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine lié à la guerre, ainsi que le patrimoine local

Objectifs : . Préserver, faire connaître et valoriser le patrimoine en créant des circuits de découverte autour du site mettant en valeur le patrimoine lié à la guerre (destructions, vestiges, reconstruction, souvenir) et le patrimoine local

. Identifier le patrimoine et constituer un fond documentaire fiable (texte et iconographie)

. Mise en place de circuits de découverte autour de la butte Chalmont intégré au paysage (signalétique touristique et historique)

Sauvegarder les dernières traces des tranchées, en haut du site et dans les prés voisins. Elles sont une étape essentielle dans le parcours de visite , où parvenu au sommet de la butte le visiteur découvre tout à la fois les tranchées et les horizons, autrement dit les dernières traces de la guerre et le paysage laissé en héritage par le sacrifice des soldats

Partenaires : Etat, Communautés de communes, CDT, Drac, Historial de la Grande Guerre, Conseil Régional de Picardie,

Conseil Général de l'Aisne, DREAL, ABF, historiens et associations locale

## ACTION 2.3 : Mettre en valeur le patrimoine naturel

Objectifs : . Assurer une mise en valeur des pelouses du Tardenois (pelouses de Cramoiselle et de la butte Chalmont- gestion et signalétique) et nettoyage de la décharge de Trugny

Budget : non budgétisé, en attente d'une inscription éventuelle au schéma départemental des espaces sensibles

Partenaires : Conseil Régional de Picardie, Conseil Général de l'Aisne, Conservatoire des sites de Picardie, CAUE,

Communauté de communes du canton d'Oulchy-le-château et de ses environs

• Enjeu III : Veiller à l'intégration des projets à échéance plus lointaine

## ACTION 3.1 : Aménagements routiers (D1; éventuellement D2)

Objectifs : . veiller à l'intégration des projets d'aménagements routiers en covisibilité avec la butte

Partenaires : Bureaux d'études, communes, Conseil Général, ABF, Commission des sites

## ACTION 3.2 : Projet de véloroutes (axe Soissons-Château-Thierry)

Objectifs : . favoriser une insertion du futur projet de véloroute dans les paysages :

. privilégier la réutilisation d'itinéraires désaffectés ou peu fréquentés plutôt que de créer des "autoroutes à vélo" (la voie romaine existante pourrait peut-être être utilisée).

. veiller ne pas dénaturer et à utiliser le vocabulaire des paysages traversés

(inscription dans le relief, gabarit, structures végétales et plantation, revêtement...)

Partenaires : Bureaux d'études, communes, communauté de communes, Conseil Régional, Conseil Général, Etat, ABF, Commission des sites

## ACTION 3.3 : Eventuels projets de renforcement des lignes électriques

Objectifs : . veiller aux éventuels projets d'aménagements en covisibilité avec la butte

Partenaires : Bureaux d'études, RTE, ABF, Commission des sites

“

À Chalmont. Fatigué mais très content. La colline est toute défoncée. Singulière impression de transformer un paysage ! J'ai fait tous mes efforts pour le transformer le moins possible. Des blocs de granit pour le socle sont déjà arrivés. Couleur vraiment magnifique. “

Paul Landowski, journal, 3 février 1930

## Définition des périmètres de protection proposé



## Analyse des sept communes retenues

- . Arcy-Sainte-Restitue / hameau de Servenay
- . Beugneux
- . Bruyères-sur-Fère / hameaux de Givray, Trugny et Val-Chrétien
- . Cramaille / hameau de Cramoiselle
- . Grand-Rozoy
- . Oulchy-le-château / hameaux de Cugny et des Crouttes
- . Saponay

# Commune d'Arcy-Sainte-Restitue

## Le village d'Arcy et le hameau de Servenay

Le village d'Arcy-Sainte-Restitue (403 h, RGP 2016) est implanté dans la vallée du ruisseau de Chouy au nord de la côte qui court de Grand-Rozoy à Cramaille.

Masqué par le relief, il n'est pas visible de la butte Chalmont.

Le hameau de Servenay, à 4 km au nord-est des Fantômes est situé un peu au-delà de la ligne de crête de la grande côte qui court de Grand-Rozoy à Cramaille. Il est visible depuis le monument.

### Arcy-Sainte-Restitue

Le village d'Arcy est situé au-delà de la grande côte qui marque l'horizon au nord de la butte Chalmont. Il n'est pas visible depuis le monument commémoratif de la seconde bataille de la Marne. Le bois d'Arcy couronne la côte et les pentes au-dessus de Cramaille, dans l'axe du Monument.

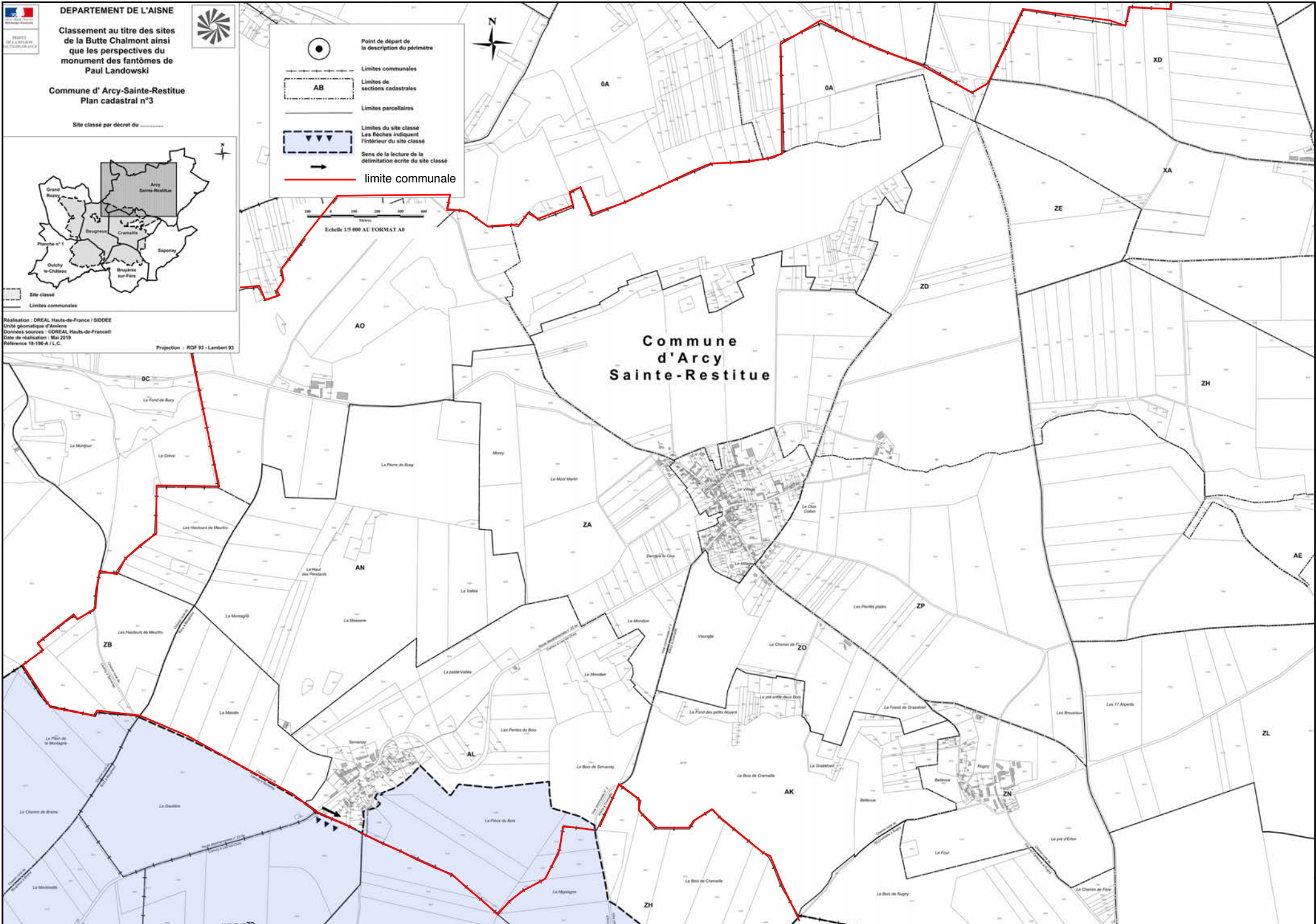
### Servenay

Le hameau de Servenay se signale sur la crête dans les perspectives du monument par la présence de son château d'eau. Le bâti accompagné de végétation reste peu visible depuis les fantômes.

### Enjeux

- Préserver la ligne de crête de la grande côte
- Préserver les perspectives depuis le monument : éviter les bâtiments et les infrastructures hors d'échelle, les couleurs des matériaux claires et réfléchissantes
- Eviter les extensions du hameau de Servenay visibles depuis le monument et préserver la végétation, la ceinture boisée cernant le hameau
- Gérer les bois de Cramaille, situés sur les communes de Cramaille et Arcy-Sainte-Restitue de manière durable. Eviter les coupes rases

La limite proposée est le chemin de ligne de crête qui cerne le village avant de longer les bois de Servenay et de Cramaille



Chemin de crête choisi comme limite du périmètre protégé

bois de Servenay choisi comme limite du périmètre protégé



Hameau de Servenay

Chemin de crête choisi comme limite du périmètre protégé

Ceinture de courtil





Hameau de Servenay  
dissimulé par la végétation

Château d'eau de Servenay  
Bois de Cramoiselle



*Vue prise depuis la perspective du Monument*

Le hameau de Servenay

La ligne de crête et le Bois d'Arcy



Vue prise depuis le premier palier de l'escalier situé devant "les Fantômes"

# Commune de Beugneux

## Beugneux, un village de plateau ; Wallée un hameau de vallée

Beugneux (110 habitants RGP 2016) est situé à 2 km au nord du monument. Le centre du village est dissimulé par la butte et le bois de Châtillon. Seules les extensions est et ouest du village sont visibles de part et d'autre du bois. Elles sont masquées par les plantations de pins du deuxième emmarchement au premier palier de l'escalier, en montant.

Le hameau de Wallée au sud-est de la butte, est le plus proche du Monument des fantômes (environ un kilomètre).

Le territoire de Beugneux s'étire perpendiculairement à la butte Chalmont et au monument des fantômes.

Beugneux est situé sur l'itinéraire d'accès au monument de la seconde victoire de la Marne. Le trajet par la D 22 longe la butte Chalmont au nord. Venant de Grand-Rozoy (D2) l'itinéraire offre des vues successives vers la butte Chalmont et le profil des fantômes. Passé le bois de la Fontinette l'entrée dans Beugneux est marquée par la présence de deux hangars agricoles et les habitations groupées autour de l'église. Des pâtures subsistent au cœur du village. L'itinéraire emprunte ensuite la D229, petite route au gabarit étroit et sinueux qui passe devant le monument (1 km 800).

### Le village de Beugneux

Le relief de la butte du châillon accompagné de boisements masque le cœur du village de Beugneux depuis le Monument de Landowski. Seules les extensions à l'est et à l'ouest le long de la D2 (bâtiments agricoles, pavillons aux couleurs claires) sont visibles depuis la butte Chalmont et gagneraient à être accompagnés de plantations d'arbres.

### Le hameau de Wallée

Le hameau de Wallée a longtemps conservé une silhouette relativement harmonieuse à proximité de la butte, son domaine bâti construit en majorité dans la vallée étant masqué par la végétation et peu visible depuis le monument. Seules se distinguent la silhouette de la chapelle et de grandes fermes de la reconstruction accompagnées de hangars plus

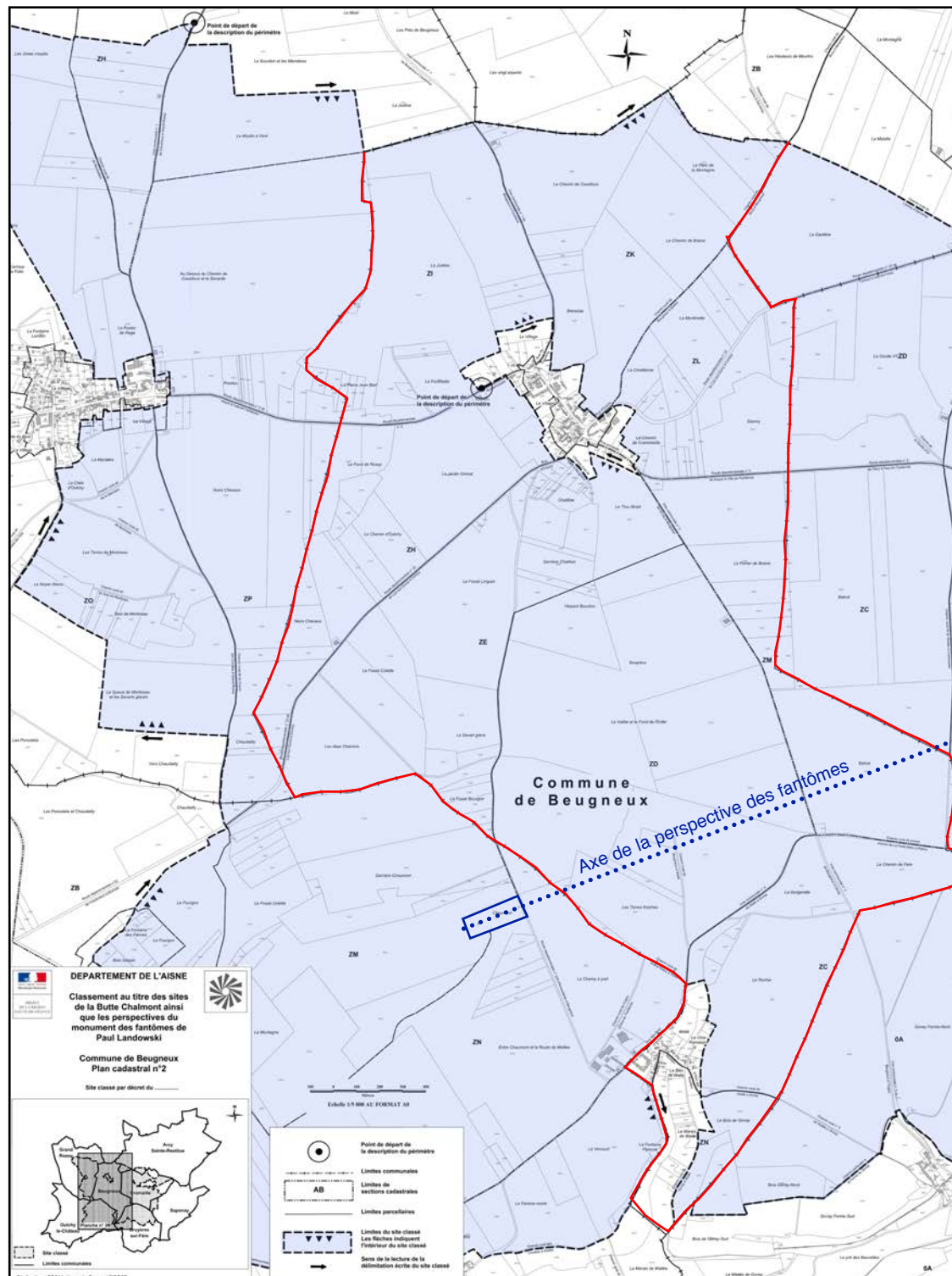
récents aux formes allongées sur le rebord du plateau. Depuis 2000, deux bâtiments agricoles récents, accolés, situés sur le territoire d'Oulchy-le-Château, troublent cette implantation par leur volumétrie, leur hauteur, leurs couleurs de revêtement de façade, leur échelle et l'absence de végétation susceptible de dissimuler ou d'en atténuer l'impact

### Enjeux :

- Préserver la ligne de crête du relief au-dessus de Beugneux
- Préserver les perspectives dans la plaine depuis le monument des fantômes
- Préserver les boisements jouant un rôle de masque vis-à-vis du bâti : le Bochet (par rapport à Cramaille), les boisements et le relief de la butte du Châtillon (par rapport à Beugneux)
- Eviter l'extension du bâti du hameau de Wallée vers le plateau et les extensions bâties aux entrées est et ouest de Beugneux
- Requalifier les entrées de Beugneux et du hameau de Wallée, accompagner le bâti de végétation (plantation de groupes d'arbres)
- Mettre en valeur le petit patrimoine lié à l'eau (fontaine de Wallée, lavoir et fontaines de Beugneux...), ou à la reconstruction.

La limite de protection extrait le village de Beugneux, dissimulé depuis le monument par le bois du Châtillon et extrait le hameau de Wallée, peu ou pas visible, depuis le monument.

Elle inclut les bâtiments construits en périphérie.



Vue prise des fantômes en direction du nord

Entrée Ouest, le long de la D2

La butte du Châtillon  
Hangars agricoles, et pavillons

Entrée Est, le long de la D2  
masquant le coeur du village

pavillons



Le hameau dissimulé dans la vallée  
Le repère de la chapelle

Les extensions agricoles sur le plateau (fermes de la reconstruction et hangars agricoles récents)  
situées pour la plupart sur la commune d'Oulchy-le-château



Le monument des fantômes dans la perspective des hangars le long de la D2



La masse du bois de Chatillon dissimule Beugneux depuis le monument

Le monument des fantômes



# Commune de Bruyères-sur-Fère

## Village de Bruyères-s-Fère, hameaux de Givray, Trugny et Val Chrétien

Bruyères-sur-Fère (185 habitants, RGP 2016) est situé à 3,5 km au sud-est du Monument

Le village est implanté à l'arrière plan du hameau de Wallée. Il est visible depuis le troisième palier de l'escalier et au-dessus de la statue des fantômes.

Givray, à un peu plus de 2 km, Val Chrétien à 3,5 km, Trugny à un peu plus de 4 km à vol d'oiseau des Fantômes, sont des hameaux implantés dans la vallée de l'Ourcq

Bruyères-sur-Fère à 3,5 km du monument est implanté en contrebas d'une butte boisée. L'église Saint-Remi, est un bâtiment classé. Depuis le monument des Fantômes, le village est souvent à contrejour lors des journées ensoleillées. Les couleurs claires des façades des maisons se distinguent dans le lointain. Le village est en partie dissimulé depuis la butte Chalmont par le bois de Givray, situé sur la rive droite de l'Ourcq.

Givray, Val Chrétien, Trugny sont situés entre 2 et 4 km à vol d'oiseau du monument. Ces hameaux implantés dans la vallée de l'Ourcq ne sont pas visibles depuis la butte. Par contre les bâtiments agricoles implantés sur le plateau peuvent être visibles depuis le monument. Depuis les années 2000 les hangars se sont multipliés sur les hauteurs au-dessus de Trugny. Leurs volumétries et leurs couleurs attirent l'attention depuis la butte Chalmont. Le chemin qui y monte, ainsi que deux bâtiments sont longés de plantations réalisées à l'aide du dispositif «gestion de territoire» (plantation en mélange : prunellier, noisetier, noyer, érable, rosier, etc). L'abbaye de Val Chrétien et le château de Givray sont des monuments inscrits.

La limite de protection proposée épouse autant que possible le rebord de plateau. Les hameaux non visibles depuis le monument sont extraits du périmètre proposé au classement.

Enjeux :

- Protéger le bois de Givray (masque vis-à-vis d'une partie de Bruyères-sur-Fère)
- Eviter les extensions bâties vers le plateau
- Eviter les bâtiments et infrastructures hors d'échelle
- Accompagner les bâtiments agricoles de végétation, varier les dispositifs (haie, bouquet, bosquet, arbres isolés) et favoriser la densité afin de créer des filtres, fractionner les volumétries, éviter les couleurs claires et réfléchissantes, éviter la réflexion de la lumière sur les ouvertures en toitures



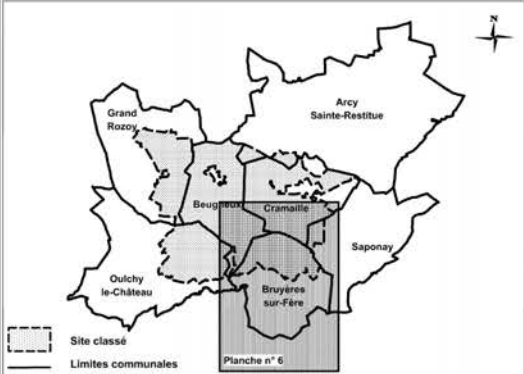
DEPARTEMENT DE L'AISNE



Classement au titre des sites de la Butte Chalmont ainsi que les perspectives du monument des fantômes de Paul Landowski

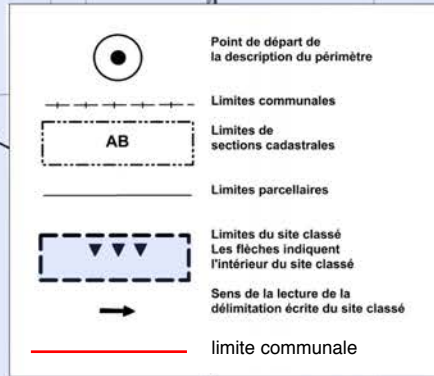
Commune de Bruyères-sur-Fère  
Plan cadastral n°6

Site classé par décret du .....

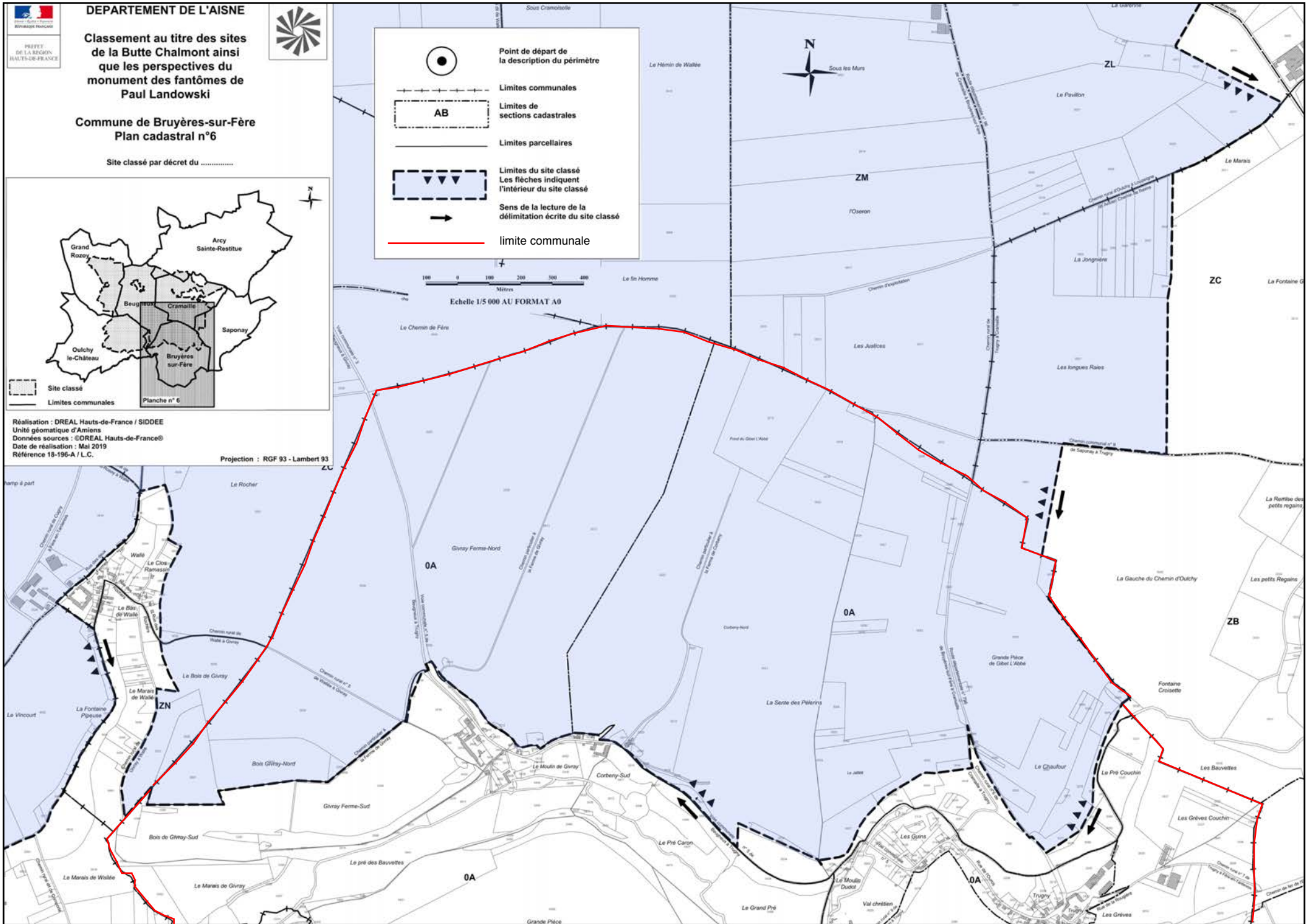


Réalisation : DREAL Hauts-de-France / SIDDEE  
Unité géomatique d'Amiens  
Données sources : ©DREAL Hauts-de-France®  
Date de réalisation : Mai 2019  
Référence 18-196-A / L.C.

Projection : RGF 93 - Lambert 93



Echelle 1/5 000 AU FORMAT A0



Lieu dit *le Chaufour* au nord  
de Trugny et Val Chrétien

Paturages le long de la vallée de l'Ourcq  
développés sur les pentes en rupture de plateau

Axe de perspective du monument  
des fantômes (non visible)



Vue prise à Trugny sur le plateau



Bois de Givray

Bruyères-sur-Fère, vu de la Butte Chalmont  
Les hangars de Wallée sur le plateau



Vue prise depuis le monument de Landowski

Les hangars agricoles de Trugny sur le plateau, vus de la butte Chalmont



Vue prise depuis le monument de Landowski



# Commune de Cramaille

## Un village et un hameau dans la perspective directe du monument

### Cramaille

Le village de Cramaille est situé dans l'axe de la perspective du monument, en contrebas de la grande cote qui constitue l'horizon au nord de la butte Chalmont. Dans la partie basse du dispositif de Landowski, le village reste masqué par le bosquet du Bochet planté dans la plaine au devant de la France. Un autre bosquet, l'Osier contribue à masquer une petite partie du village. Celui-ci ne devient visible au-dessus du bois qu'à partir des escaliers menant aux Fantômes. Par contre les hangars agricoles isolés implantés le long de la D796 à l'entrée sud de Cramaille est situés dans la perspective sont clairement visibles et doivent de ce fait être maintenus dans la zone proposée à la protection.

Les bâtiments de la casse auto SPDO sont implantés sur les lieux d'une ancienne raperie, au croisement de la D2 et D21. Ils sont dissimulés depuis la butte par les reliefs et le bois du marais.

### Cramoiselle

Ce hameau de deux fermes est implanté le long de la D2 en contrebas du relief. Particulièrement visible depuis la butte, il se repère au rouge des toitures et à la tache claire d'un bâtiment. Sa vue ne disparaît qu'en bas du monument depuis les emmarchements 2, 3 et 4, dissimulé par les pins plantés sur la butte.

Sur la cote de Cramoiselle subsiste une croix avec la tombe d'un soldat inconnu et une plaque dédié aux régiments

français et écossais ayant participé aux combats de 1914-18. La pelouse située sur la côte est classée en znieff et fait l'objet d'enjeu entre valorisation du patrimoine naturel et exploitation du sous-sol.

### Enjeux :

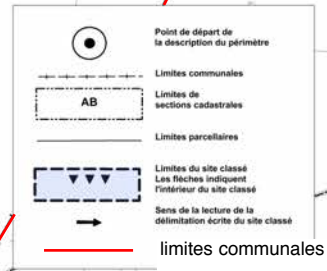
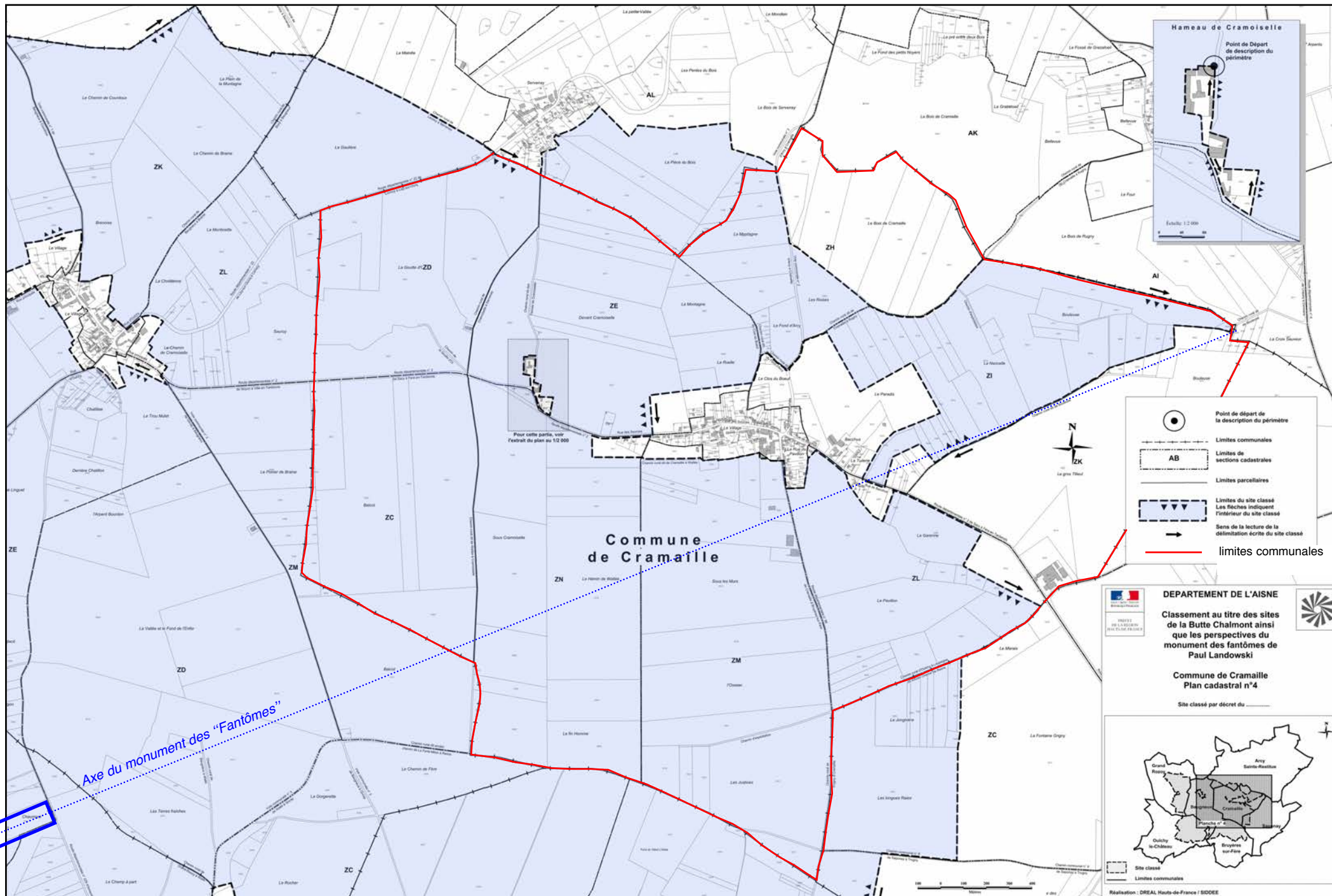
- Préserver les boisements du Bochet (commune de Beugneux), de l'osier, et le bois du marais qui servent de masques par rapport aux constructions. Privilégier les essences pérennes et éviter les coupes rases.
- Limiter les extensions bâties et préserver la végétation sur la lisière sud du village de Cramaille
- Préverdier les parcelles communales par des bandes boisées de feuillus en cas d'extension à l'entrée ouest
- Protéger la ligne de crête et les versants et interdire l'extraction de sable sur la cote de Cramoiselle
- Mettre en valeur la pelouse de Cramoiselle, les vestiges de la guerre et le petit patrimoine lié à l'eau (mare, fontaine)
- Préserver les espaces ouverts au-devant du monument en évitant l'implantation d'infrastructures ou de bâtiments d'échelle singulière
- Proscrire toute implantation bâtie dans l'axe du monument
- 
- Entretenir les bâtiments anciens, éviter les couleurs claires

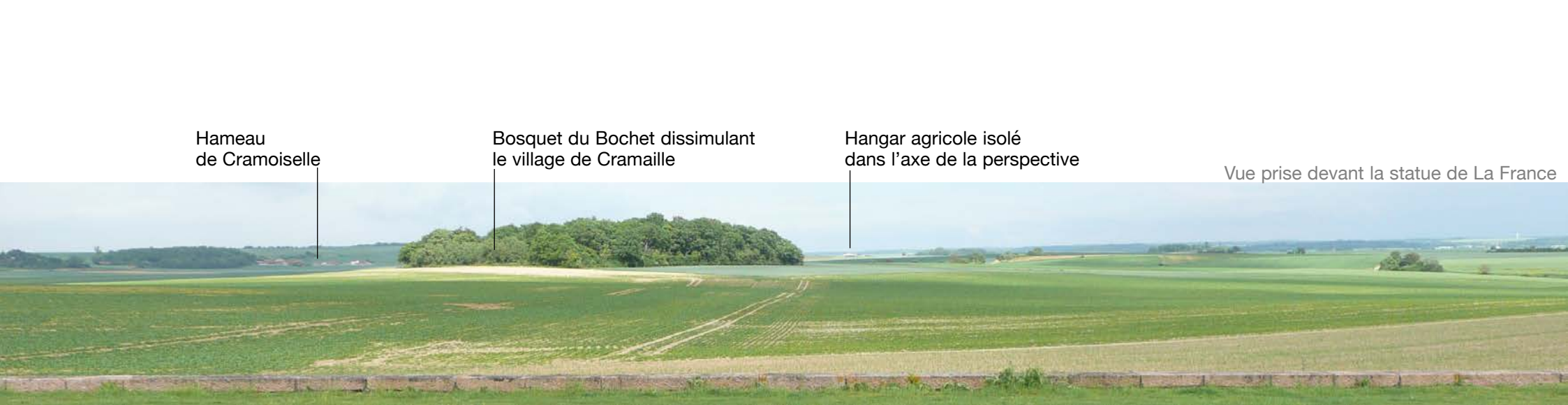
Le village de Cramaille (138 habitants, RGP 2016) est situé à 3,5 km au nord-est du Monument de Landowski.

Le hameau de Cramoiselle est situé à 3 km au nord-est du Monument de Landowski.

La limite de protection extrait les villages de Cramaille et Cramoiselle à l'exception de leurs bâtiments isolés

Elle autorise des zones d'extension au nord et nord Est du village de Cramaille



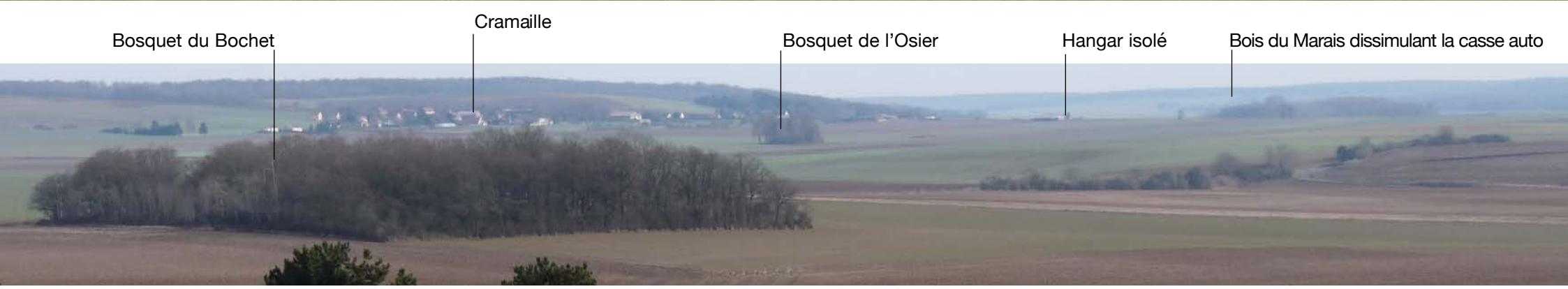


Hameau de Cramoiselle

Bosquet du Bochet dissimulant le village de Cramaille

Hangar agricole isolé dans l'axe de la perspective

Vue prise devant la statue de La France



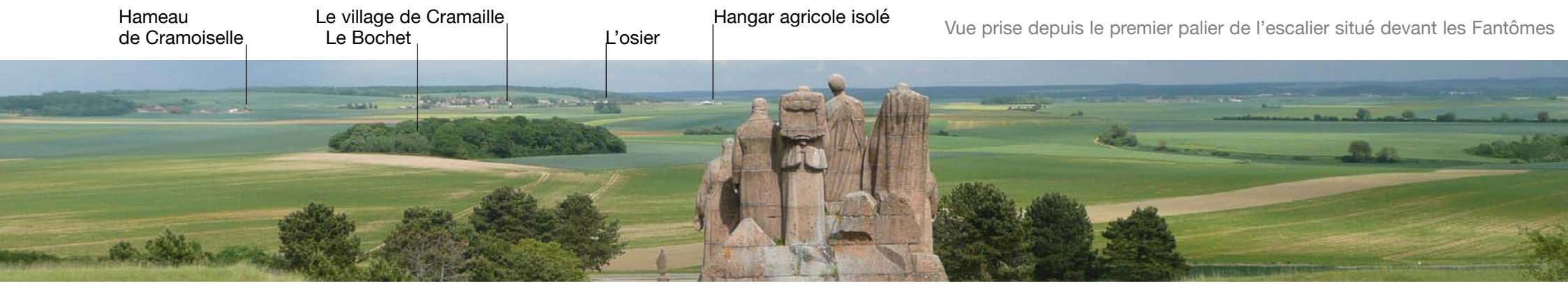
Bosquet du Bochet

Cramaille

Bosquet de l'Osier

Hangar isolé

Bois du Marais dissimulant la casse auto



Hameau de Cramoiselle

Le village de Cramaille Le Bochet

L'osier

Hangar agricole isolé

Vue prise depuis le premier palier de l'escalier situé devant les Fantômes

Vue de la D2 . La perspective directe du monument à la sortie



Hameau de Cramoiselle



Vue du monument des Fantômes entre les hangars agricoles de Cramaille, vus depuis la D 796



Fermes du hameau de Cramoiselle

# Commune de Grand-Rozoy

## La silhouette préservée d'un village rural

Grand-Rozoy (307 habitants, RGP 2016) est implanté sur la grande côte à 3 km au nord-ouest du monument des fantômes.

Depuis le haut de la butte Chalmont, le village de Grand-Rozoy se découvre sur la grande côte qui court jusqu'à Cramaille. Situé à un peu plus de 2 km à vol d'oiseau, c'est un des villages les plus proches des Fantômes et l'un des rares dont on perçoit la silhouette. Grand Rozoy offre l'image traditionnelle d'un village rural groupé autour de son église. La majeure partie du village est cependant dissimulée par le relief (autour du rû de la fontaine-Landon) et le bois de Monceau. La butte Chalmont est néanmoins visible depuis la sortie est du village et sa frange sud, aux abords du cimetière, où la vue découvre le profil nord de la butte et la silhouette des fantômes.

L'entrée Est de Grand-Rozoy le long de la D2 se signale par de nouveaux hangars agricoles. La déclinaison des volumétries et les couleurs adoptées leurs permettent cependant de s'implanter à proximité de l'église. Des plantations d'accompagnement (arbres ou arbustes) à gagneraient à compléter l'aménagement.

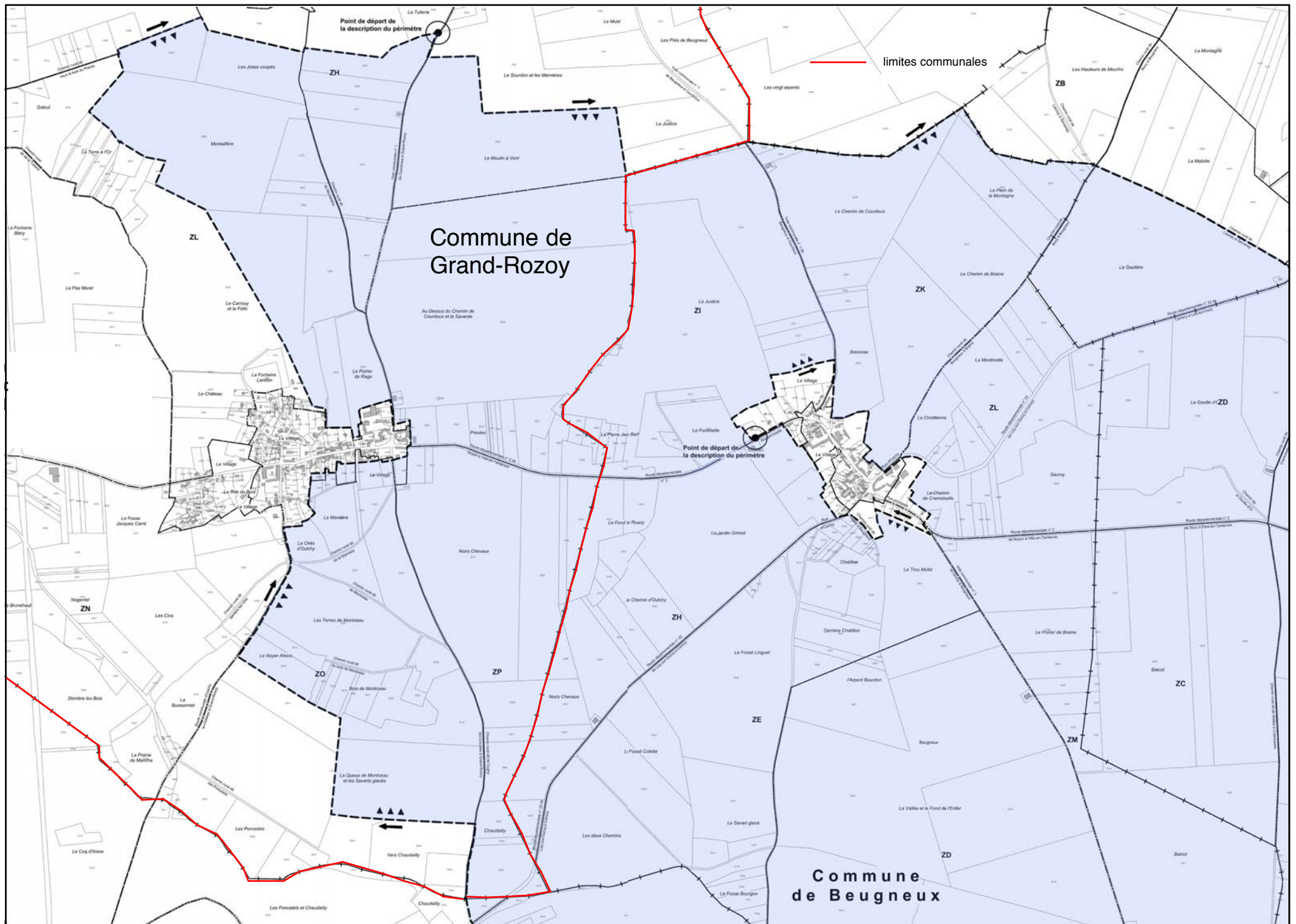
Depuis la D1 reliant Château-Thierry et Soissons, un itinéraire balisé est proposé vers la Butte Chalmont.

Le monument de la seconde victoire de la Marne est indiqué à 5,8 km par la D2 et Grand-Rozoy-Beugneux. Le croisement D1/D2 se signale par l'implantation d'un hangar d'activité isolé en tôle. Du fait du relief et des boisements, celui-ci n'est pas visible depuis la butte Chalmont.

Enjeux :

- Préserver la ligne de crête de la grande côte
- Assurer la pérennité et la gestion du bois Monceau ainsi que de l'ensemble des structures boisées situées dans les limites du périmètre protégé.
- Eviter toute extension bâtie visible depuis les fantômes qui serait susceptible de brouiller la silhouette préservée du village
- Accompagner le bâti de plantation d'arbres : extensions bâties au sud-est vers la butte, bâtiments agricoles à l'entrée Est ou hangar isolé vers la D1

La limite proposée extrait le domaine bâti du village de Grand-Rozoy



Le bois Monceau et le relief  
dissimulant une partie du village

Grand-Rozoy et l'entrée Est  
vus depuis la butte Chalmont



Vue prise au dessus-des fantômes

Eglise Saint-Martin (classée)

Hangars agricoles à l'entrée Est







Vue prise depuis la D2 à l'est

La Butte Chalmont et les fantômes Vus vers la butte Chalmont depuis le cimetière de Grand-Rozoy





**Les Fantômes  
de Landowski**

**suivre: OULCHY LE CH.**

La commune d'Oulchy-le-château (826 habitants, RGP 2016) est située à 3 km à vol d'oiseau du monument des fantômes.

Le hameau de Cugny est situé à 2 km du monument sur le flanc sud de la butte Chalmont.

Le hameau des Crouttes est situé au sud à 1,5 km du monument des fantômes.

## Commune d'Oulchy-le-château

### Oulchy-le-château

Le village d'Oulchy-le-château n'est pas visible depuis le monument. Il est implanté sur le flanc nord-ouest de la butte chalmont à l'arrière de l'axe principal du monument. Le village se trouvant sur l'itinéraire principal conduisant à Soissons, Château-Thierry et Paris, il constitue néanmoins de fait une des «entrées» vers le Monument.

La silhouette de la ville est dominée par l'église et l'ancien prieuré. Oulchy juxtapose une structure médiévale autour de l'église et une structure urbaine étirée le long de la rue principale et du ru de Chaudailly. La D1 contourne désormais la ville et des extensions bâties gagnent le plateau (hangars agricoles ou industriels, pavillons). Au loin depuis Beugneux et la D 229, la ville d'Oulchy se devine aux taches claires du bâti sur le plateau. La commune est dotée d'un PLU.

### Le hameau de Cugny

Implanté sur le flanc sud de la butte Chalmont, le hameau de Cugny se repère par la silhouette de son église Saint-Médard (classée). Plusieurs habitations nouvelles complètent les implantations anciennes. Les enduits clairs des façades de ces pavillons signalent le hameau.

### «Hameau agricole» de Cugny-les Crouttes

Les hangars agricoles situés près de la D473 longeant la butte ont fait l'objet d'extension au cours des dernières décennies. Divisés en volumes bas et allongés, accolés, ces hangars forment un nouveau

hameau agricole compact dans la plaine. Ils se signalent par beau temps par le scintillement de la lumière sur les ouvertures en toiture. Ils sont visibles depuis l'angle sud-ouest de la parcelle du monument.

### Le hameau des Crouttes

Implanté à mi-pente dans la vallée de l'Ourcq, les toitures du hameau sont visibles depuis l'angle sud-ouest de la parcelle du monument. Les bâtiments anciens sont accompagnés de nombreuses creutes.

### Extensions de Wallée sur le plateau

Situé à proximité immédiate de la butte, le hameau de Wallée a longtemps conservé une silhouette harmonieuse, mais deux bâtiments agricoles récents, accolés, troublent cette implantation par leur volumétrie, le choix de leurs matériaux et l'absence de végétation à proximité. (Ces nouvelles extensions du hameau de Wallée sont situées administrativement sur le territoire de la commune d'Oulchy-le-château).

### Enjeux :

- Eviter les extensions bâties vers le plateau, les couleurs claires et réfléchissantes, accompagner les bâtiments de végétation (plantation d'arbres), notamment les hangars de Wallée

- Restaurer la butte Chalmont dans le respect du site, préserver les prairies aux abords offrant encore le témoignage des tranchées.

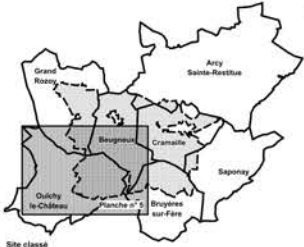
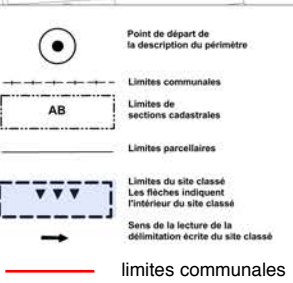


DEPARTEMENT DE L'AISE

Classement au titre des sites de la Butte Chalmont ainsi que les perspectives du monument des fantômes de Paul Landowski

Commune de Oulchy-le-Château

Plan cadastral n°5



Réalisation : DREAL Hauts-de-France / SIDEE  
Unité géomatique d'Amiens  
Données sources : GDRAL Hauts-de-France  
Date de réalisation : Mai 2019  
Référence 18-196-A / L.C.

Projection : RGF 93 - Lambert 93

Commune  
d'Oulchy  
le Château

Axe du monument des "Fantômes"

Hangar à l'entrée nord  
le long de la D1

Les extensions d'Oulchy-le-château vers le plateau  
(pavillons à l'entrée nord)

Vue prise de la D 22



Le bois Vauriot

Les extensions vers le plateau

L'église Notre-Dame et l'ancien prieuré  
dominant la ville

La butte Chalmont



Les extensions le long de la D1

Vue prise de la D 22



Le clocher de la chapelle  
de Wallée

Les extensions de Wallée sur le plateau vues depuis le Monument  
(hangars agricoles situés sur la commune d'Oulchy-le-château)



Vue prise devant 'la France'

Les hangars de Cugny-les Crouttes au sud de la butte



L'église Saint-Médard, (classée MH) et le hameau de Cugny  
sur le flanc sud de la butte Chalmont

Vue prise depuis la D437 en venant de Cugny



Cugny ( invisible depuis les fantômes, le bâti est extrait du perimetre proposé à la protection)



Les fantômes de la butte Chalmont vu de la D 473



Les extensions de Wallée sur le plateau  
(hangars agricoles situés sur la commune d'Oulchy-le-château)



# Commune de Saponay

Le village du Saponay (289 habitants, RGP 2016) est situé à presque 5 km à vol d'oiseau à l'Est du monument des fantômes.

## Saponay

Le village de Saponay est situé dans la plaine en fond de perspective du monument des Fantômes. Du fait du relief vallonné de la plaine entre le vallon de Wallée et le ru Vacher, le village n'est visible qu'à partir des escaliers situés devant les fantômes. La distance et l'échelle des bâtiments d'habitations en amoindrissent l'impact. Par contre les bâtiments de la zone d'activités se distinguent au loin, par leur échelle et leurs couleurs claires et réfléchissantes. Le bois de Saponay constitue l'un des horizons devant le monument.

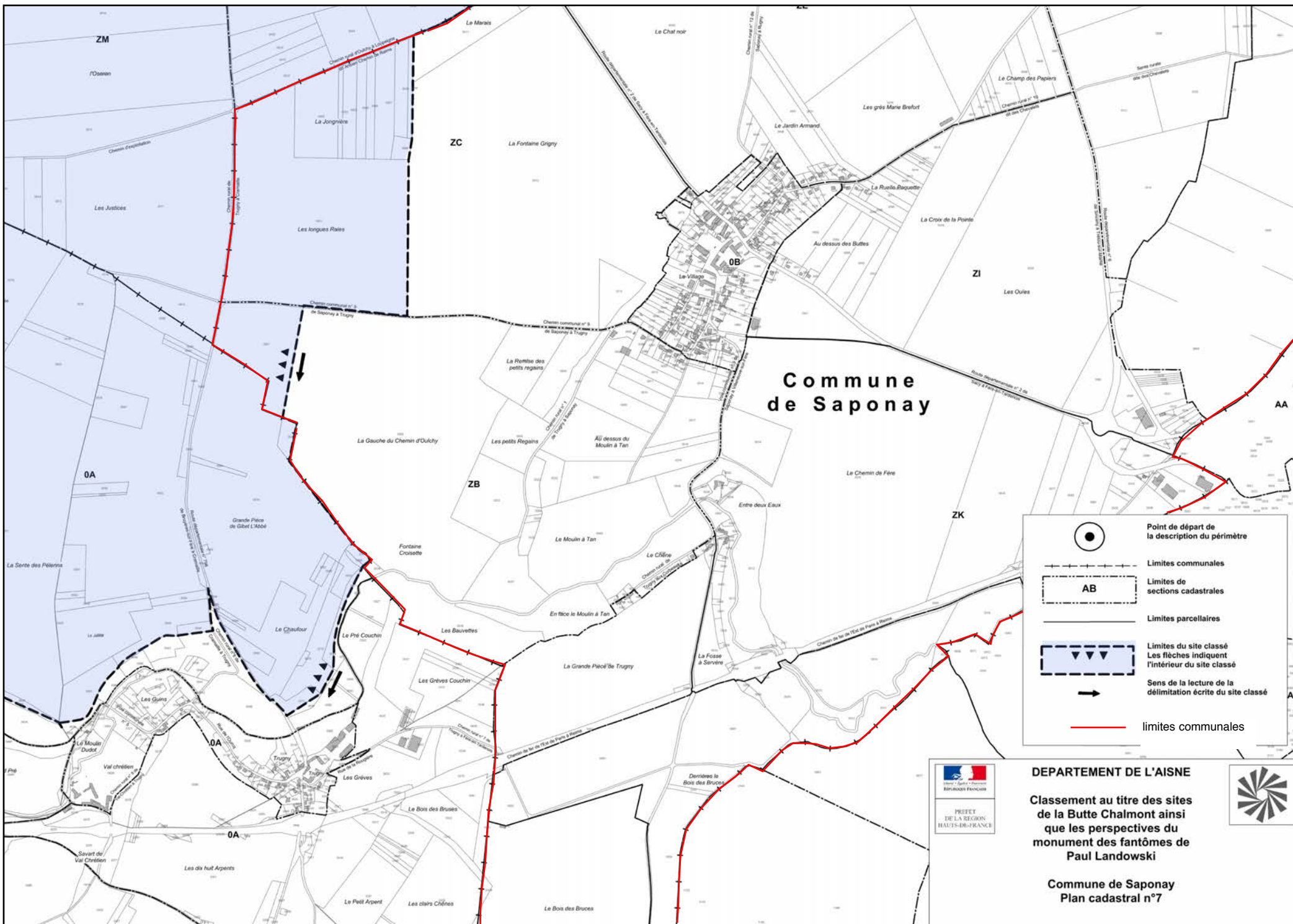
## Moulin Noël

Ce hameau longiligne le long de la vallée de l'Ourcq s'étoffe peu à peu de nouvelles habitations. Il n'est pas visible depuis la butte.

## Enjeux :

- Eviter les couleurs blanches et réfléchissantes et les bâtiments ou infrastructures hors d'échelle
- Préserver les plantations le long du rû Vacher
- Envisager la mise en place d'un document de planification urbaine type PLU, Prendre en compte la silhouette de la commune vue de la butte Chalmont
- Même s'ils sont hors-périmètre, inciter les gestionnaires des bâtiments de la zone d'activités d'accompagner le bâti de plantations d'arbres ou d'arbustes ; éviter les matériaux aux couleurs blanches et réfléchissantes





rû vacher



bâti agricole de Saponay non visible depuis la butte Chalmont



Vue de Saponay vers l'Est (la butte Chalmont n'est pas visible)



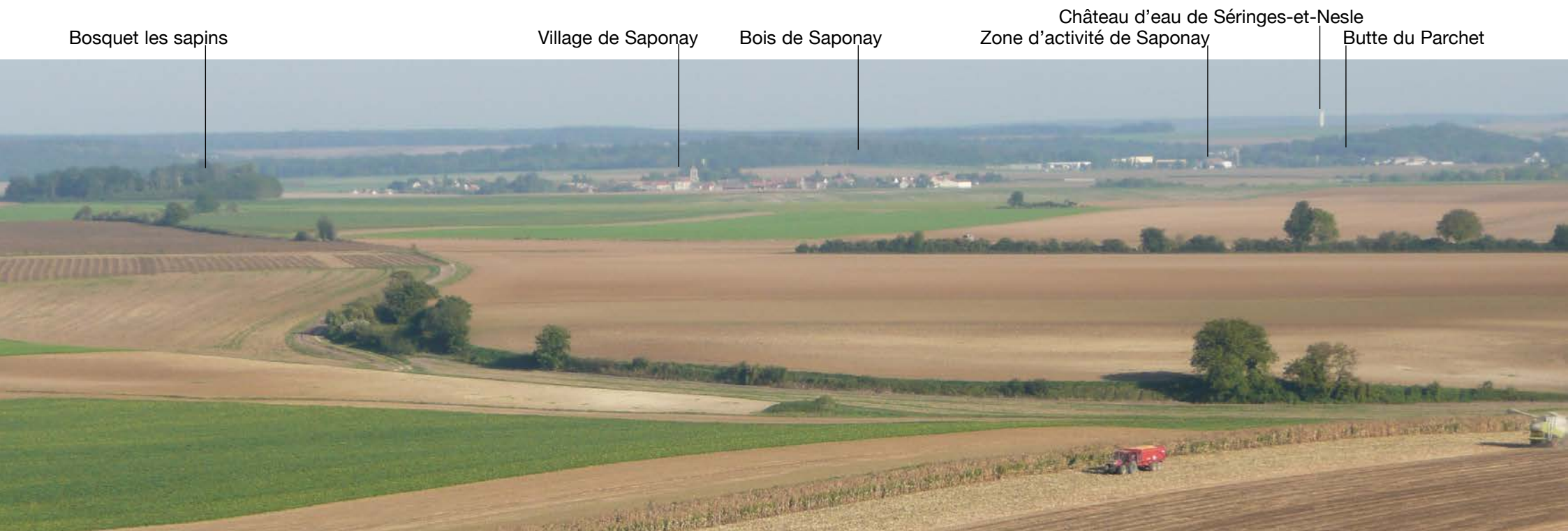


Eglise Notre-Dame, classé MH

Château d'eau de Saponay

Bois de Saponay

Vue de Saponay en profil ouest-est prise du plateau au-dessus de Trugny



Bosquet les sapins

Village de Saponay

Bois de Saponay

Château d'eau de Séringes-et-Nesle  
Zone d'activité de Saponay

Butte du Parchet

Vue du monument des Fantômes



La Butte Chalmont, vers 1935  
Fonds Landowski. Boulogne Billancourt